



—  
NOTE  
—

# Les *VIRTUS GLOBAL GAMES* 2023 – Vichy France

Une opportunité pour porter un nouveau regard sur le handicap mental

MARS 2023



## Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



## Préambule

A un an des Jeux Olympiques et Paralympiques organisés à Paris en 2024, notre région accueille du 4 au 10 juin 2023 la plus grande compétition internationale multisports dédiées aux personnes en situation de handicap mental.

Ce grand événement que sont les *Global Games* est une occasion de porter un autre regard sur les personnes en situation de handicap mental mais aussi sur les vertus du sport comme facteur majeur d'émancipation des personnes.

Les *Global Games* sont l'occasion de nous interpeler collectivement sur la prise en compte du handicap mental et des handicaps invisibles dans notre société. Ils doivent nous interroger sur la place accordée à ces personnes et leurs besoins pour une société véritablement inclusive.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

NOTE

2023-02



**Présidente de la commission**

Mme Marie-Christine PLASSE



# SOMMAIRE

<b>Introduction .....</b>	<b>9</b>
<b>Éléments de cadrage sur le sport adapté.....</b>	<b>11</b>
<b>Présentation du sport adapté.....</b>	<b>11</b>
▶ Définition du handicap .....	11
▶ Parasport, Sport adapté et Handisport.....	12
▶ Deux grandes fédérations sportives délégataires pour le parasport : la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) et La Fédération Française Handisport (FFH).....	12
▶ La classification des athlètes : une caractéristique fondatrice du parasport et des compétitions internationales parasportives.....	15
<b>Le sport adapté en Auvergne-Rhône-Alpes .....</b>	<b>17</b>
▶ Les acteurs sportifs du sport adapté .....	17
▶ Un écosystème d'acteurs riche et dense .....	19
▶ La pratique du sport adapté .....	19
▶ Les apports et bienfaits .....	20
▶ De nombreux dispositifs pour développer le parasport.....	22
<b>Les freins identifiés .....</b>	<b>23</b>
▶ Les freins psychiques et culturels .....	23
▶ Des moyens humains insuffisants.....	23
▶ Des sportifs de haut niveau comme les autres ?.....	23
▶ Un manque de lisibilité des dispositifs .....	23
▶ Un cloisonnement encore important entre handisport et sport adapté.....	24
<b>Les Global Games 2023 Vichy-France : une compétition internationale, source d'opportunités .....</b>	<b>26</b>
<b>Un grand évènement international, ancré en Auvergne-Rhône-Alpes....</b>	<b>26</b>
▶ Description de l'évènement .....	26
▶ Le rayonnement de la France, de la région et des acteurs du territoire.....	29
▶ Global Games et Jeux paralympiques de Paris 2024 .....	30

<b>Attentes et enjeux.....</b>	<b>31</b>
▶ De belles performances sportives attendues pour la France et la région.....	31
▶ La réussite organisationnelle de l'événement.....	33
▶ La médiatisation : s'appuyer sur les performances pour faire changer le regard .....	33
▶ Impulser des dynamiques de travail au niveau local.....	33
<b>Visibilité et mobilisation : transformer l'essai.....</b>	<b>34</b>
<b>Des nombreuses actions sont déployées, en amont, pour informer et sensibiliser .....</b>	<b>34</b>
<b>La Région, partenaire actif et mobilisateur.....</b>	<b>35</b>
<b>Des freins à lever et des défis à relever .....</b>	<b>35</b>
▶ Une communication qui tarde à se déployer .....	35
▶ Une faible médiatisation de l'événement.....	36
▶ L'État, partenaire incontournable mais visiblement en retrait.....	36
▶ La question des moyens financiers et humains.....	36
▶ La question de la mobilisation du public et des acteurs du territoire.....	36
▶ La question des déplacements vers Vichy et entre les sites de compétitions.....	37



# SOMMAIRE

<b>Les préconisations du CESER .....</b>	<b>38</b>
<b>Axe 1 Mobiliser autour et pendant l'évènement. ....</b>	<b>39</b>
<b>Axe 2 Sensibiliser au handicap mental, faire connaître le sport adapté et créer des dynamiques locales entre acteurs.....</b>	<b>41</b>
<b>Axe 3 Capitaliser et perpétuer.....</b>	<b>42</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>44</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>45</b>
<b>Annexe 1 Extraits de l'état des lieux régional de la pratique sportive des personnes en situation de handicap.....</b>	<b>45</b>
<b>Glossaire .....</b>	<b>48</b>
<b>Contributeurs .....</b>	<b>49</b>
<b>Remerciements .....</b>	<b>51</b>
<b>Déclaration des groupes.....</b>	<b>52</b>
<b>Résultats des votes.....</b>	<b>56</b>
<b>Contacts.....</b>	<b>63</b>







# Introduction

## Contexte

Du 4 au 10 juin 2023, la ville de Vichy, située au cœur de la région Auvergne-Rhône-Alpes, accueillera, après la ville de Brisbane en Australie en 2019 et l'Équateur en 2015, les *Virtus Global Games 2023*.

Derrière ce nom peu connu du grand public et que l'on pourrait traduire par « Jeux mondiaux », se cache une manifestation sportive internationale, organisée tous les 4 ans, à destination des sportifs déficients intellectuels, majoritairement atteints de trisomie 21 ou de troubles du spectre autistique.

Pour leur 6<sup>ème</sup> édition, ces grands jeux mondiaux du sport dit adapté devraient réunir près de 1600 athlètes en situation de handicap mental venus de 60 pays à travers le monde. Cette compétition qui correspond à 15 championnats du monde en une semaine, devrait mobiliser plus de 500 bénévoles et officiels (juges et arbitres) de toute la France ainsi plus de 670 personnes appartenant aux staffs des différentes délégations.

Cette compétition est portée par la Fédération internationale pour les sportifs en situation de handicap mental, la *Virtus*<sup>1</sup>. L'organisation de l'édition 2023 a été confiée à la Fédération Française de Sport Adapté (FFSA), fédération en charge du développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap mental et psychique.

## Enjeux

Le CESER a décidé de s'auto-saisir de ce sujet même s'il n'a ni pour habitude ni pour vocation première de conduire des travaux sur un événement. Les *Global Games Vichy-France 2023* sont l'exception qui confirme la règle, et pour cause.

Les *Global Games 2023* permettent d'accueillir une compétition internationale multisports pour personnes en situation de handicap mental, en France, à un an des Jeux Olympiques et Paralympiques organisés à Paris en 2024.

En cela :

- Ils offrent une opportunité de valoriser les performances, les compétences et les talents de sportifs de haut niveau atypiques et peu connus et ainsi de lancer une dynamique d'intérêt autour du paralympisme
- Ils sont une occasion de sensibiliser le grand public au handicap mental et psychique et de contribuer à changer le regard
- Ils offrent aussi une occasion inédite pour les habitants de notre région de prendre part à une compétition internationale, près de chez eux, et d'encourager des athlètes français et d'Auvergne-Rhône-Alpes qui concourent à domicile, qui plus est avec de nombreuses chances de médailles
- Ils peuvent être un levier de développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap mental et psychique.

Par ailleurs, de nombreux acteurs de notre région sont impliqués dans l'organisation de l'événement :

- La communauté d'agglomération de Vichy Communauté, qui fait du sport un axe majeur de son développement. Elle est en charge de la majorité des installations sportives qui accueilleront l'événement mais aussi du développement économique et touristique de son territoire notamment l'hébergement et la restauration.

<sup>1</sup> Plus précisément, il s'agit de la *Virtus World Intellectual Impairment Sport* (« Sport mondial de la déficience intellectuelle »)

- Le Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive Auvergne-Rhône-Alpes de Vichy (CREPS de Vichy) qui a rénové ses infrastructures et orienté le développement de son site vers le parasport. Une opportunité en vue des Global Games 2023 Vichy-France et des Jeux Paralympiques de Paris 2024 pour lesquels le CREPS de Vichy est labellisé Centre de Préparation.
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui a soutenu la candidature de Vichy pour l'accueil des Global Games 2023 et qui accompagne l'organisation de la compétition notamment par le déploiement de ressources financières, humaines et logistiques.

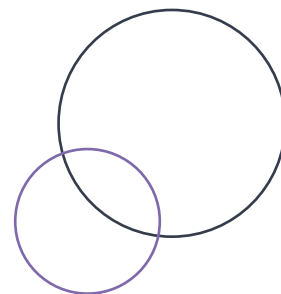
À l'issue de cette contribution, certains champs resteront à approfondir comme la question des moyens et ressources alloués au sport adapté, qui rejoint celle plus globale de l'inclusion et de l'accompagnement tout au long de la vie des personnes en situation de handicap mental (école, emploi, vieillesse, ...).

## Champ de la contribution

Le CESER a conduit ses travaux sur un temps relativement court afin de finaliser sa contribution en amont de la compétition et permettre aux acteurs concernés de se saisir des préconisations proposées.

La présente contribution s'attachera à :

- Clarifier la place et les spécificités du sport adapté dans le champ du parasport ; dresser un état des lieux de la pratique du sport adapté en Auvergne-Rhône-Alpes et mettre en avant les freins identifiés au développement de cette pratique (partie 1)
- Présenter la compétition des *Global Games 2023 Vichy France* et pointer les principaux enjeux de cette édition que ce soit pour les organisateurs, les athlètes, le sport adapté et les personnes en situation de handicap mental (partie 2)
- Identifier les freins à lever pour améliorer la visibilité et assurer la mobilisation autour de cet événement international (partie 3)



## Présentation du sport adapté

La présente partie vise à apporter des clarifications sur les différentes formes de handicap, à présenter les principaux champs du parasport, à situer le sport adapté et à en saisir les spécificités.

### ► Définition du handicap

La définition du handicap est complexe et a évolué dans le temps.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), est handicapée « toute personne dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromises ». Le handicap mental y est déjà reconnu et identifié. Cette définition s'articule autour de trois notions principales : la déficience, l'incapacité et le désavantage.

La loi française du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (article 114) donne une définition officielle du handicap : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »



## Éléments de cadrage sur le sport adapté

---

Sport et handicap évoquent communément le handisport et la pratique sportive des personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel. Or, le handicap est complexe et se trouve sous des formes différentes qui impactent différemment la pratique sportive. Le « sport adapté » renvoie à la pratique sportive des personnes en situation de handicap psychique ou mental. Il est très peu identifié et connu, y compris dans le milieu sportif ordinaire. Pourtant, la Fédération Française de Sport Adapté est la fédération sportive qui compte le plus grand nombre de licenciés en situation de handicap.

---

Plusieurs types de handicap y sont clairement reconnus, dont le handicap mental, moteur, sensoriel (auditif ou visuel) ou psychique. Cette définition complète celle de l'OMS en ajoutant la notion d'altération de la vie sociale. Le handicap renvoie désormais à une notion sociale davantage qu'à une définition strictement médicale. Il se voit ainsi reconnaître sous ses multiples visages, et ce n'est pas parce qu'il ne se voit pas qu'il n'est pas réel.



## Le handicap mental (ou déficience intellectuelle) et handicap psychique.

Le handicap mental ou déficience intellectuelle se définit par une perturbation du développement mental, qui se trouve stoppé ou incomplet, et dont il résulte un déficit de capacités et d'intelligence. Selon son importance, un handicap mental peut entraîner des troubles de l'apprentissage et du développement.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit le handicap mental, ou déficience intellectuelle, comme « un arrêt du développement mental ou un développement mental incomplet, caractérisé par une insuffisance des facultés et du niveau global d'intelligence, notamment au niveau des fonctions cognitives, du

langage, de la motricité et des performances sociales ».

L'UNAPEI<sup>2</sup> estime à 650 000 le nombre de personnes vivant en situation de handicap mental. Chaque année, 6 000 enfants naissent en étant atteint d'un handicap mental. La personne peut avoir « des difficultés plus ou moins importantes de réflexion, de conceptualisation, de communication, de décision »<sup>3</sup>.

La trisomie 21 est la forme la plus connue de handicap mental, et vient d'une anomalie chromosomique. Elle concerne 50 000 à 60 000 personnes en France (soit 10 à 12 % des personnes en situation de handicap mental) et touche 1 000 nouveaux nés chaque année.

## Le handicap psychique

La loi de 2005 intègre et reconnaît aussi la notion de handicap psychique. À la différence du handicap mental, le handicap psychique ne présuppose pas de déficience intellectuelle et apparaît au cours de l'existence, suite à une maladie, telle que la schizophrénie ou le trouble bipolaire. Le handicap psychique peut également être induit par le développement de troubles névrotiques comme les TOC (troubles obsessionnels compulsifs) ou de troubles de la personnalité. L'individu n'est pas mentalement déficient mais peine, par exemple, à utiliser ses aptitudes à penser, organiser ou mémoriser.

On estime à 9 millions le nombre de personnes en France touchées par un handicap, quel qu'il soit. Selon les sources ce chiffre peut atteindre les 12 millions de personnes. On estime que le handicap mental touche 1 à 3 % de la population générale, avec une prépondérance de sexe masculin, soit entre 675 000 et 2 millions de personnes.

## ► Parasport, Sport adapté et Handisport

Le sport adapté et le handisport appartiennent tous deux au champ du parasport, qui est le terme générique pour désigner l'ensemble des sports pratiqués par les personnes en situation de handicap en loisir comme en compétition que ce soit lors d'une pratique entre pairs (personnes en situation de handicap exclusivement) ou en mixité (personnes en situation de handicap et personnes non porteuses de handicap).

Selon la « Stratégie nationale sport et handicaps 2020-2024 » du Ministère chargé des sports, le sport adapté renvoie à la Fédération Française de Sport Adapté (FFSA) et par extension, à la pratique sportive des personnes qui présentent un handicap mental ou psychique. Le sport adapté désigne donc tout à la fois une organisation et la pratique sportive de personnes en situation de handicap mental et psychique.

Le terme « handisport » désigne la Fédération Française Handisport (FFH) et par extension, la pratique sportive des personnes présentant un handicap sensoriel ou physique.

## ► Deux grandes fédérations sportives délégataires pour le parasport : la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) et la Fédération Française Handisport (FFH)

En France, il existe 2 grandes fédérations sportives historiques multisports, délégataires pour le sport handicap et correspondant aux différents types de handicap. L'existence de deux fédérations, l'une sport adapté et l'autre

<sup>2</sup> L'Unapei est un mouvement associatif parental militant qui rassemble 900 000 familles, amis, personnes en situation de handicap, professionnels, soignants, aidants, bénévoles, sympathisants.

<sup>3</sup> Extrait de l'état des lieux régional du CPSF

handisport, renvoie à un modèle d'organisation historique. Ce modèle est fondé sur la reconnaissance et la prise en compte des besoins spécifiques des sportifs en situation de handicap et la possibilité d'accompagner les pratiquants au plus près de leurs besoins et de leurs capacités, et les meilleurs d'entre eux à la pratique compétitive de haut niveau.

## La Fédération Française du Sport Adapté

Elle se définit comme une fédération multisports au service des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique. Elle a reçu depuis 1977 délégation du ministère des sports pour organiser, développer, coordonner et contrôler la pratique des activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap mental ou psychique. Il s'agit de personnes (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées) présentant :

- Soit **une déficience intellectuelle légère, moyenne ou profonde** à laquelle peuvent être associés des handicaps physiques ou sensoriels (personnes polyhandicapées)
- Soit des **troubles psychiques, dont les troubles autistiques**

Avec ses plus de 65 000 licenciés, elle est la première fédération française délégataire pour la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

---

*« La mission principale de la FFSA est d'offrir à toute personne en situation de handicap mental ou psychique, quels que soient ses désirs, ses capacités et ses besoins, la possibilité de vivre la passion du sport de son choix dans un environnement voué à son plaisir, sa performance, sa sécurité et à l'exercice de sa citoyenneté »*  
(site FFSA).

---

Le sport adapté se pratique en loisir, en compétition, en tant qu'activité motrice. La pratique peut se faire entre pairs, c'est à dire entre personnes porteuses de handicap mental, ou en mixité, c'est à dire entre personnes en situation de handicap mental et personnes dites « valides ».

La FFSA entend proposer une offre sportive large et variée adaptée à chaque situation de handicap et à la motivation des pratiquants.

La FFSA, c'est :

**+ de 65 000 licenciés**

**+ de 3 000 rencontres/ an**

**1 300 clubs**

**6 000 participants à + de 27 championnats de France**

**150 000 pratiquants**

**16 800 participants aux activités motrices**

**75 disciplines sportives**

Les personnes licenciées peuvent pratiquer des activités uniquement pour le plaisir ou pour partager des moments conviviaux ou alors participer à des championnats départementaux, régionaux, nationaux. Pour les sportifs de haut niveau ce sont les championnats d'Europe ou du monde qui s'ouvrent à eux.

Les sportifs les plus performants de la fédération de sport adapté sont accompagnés pour pratiquer leur discipline à leur plus haut niveau et peuvent participer à des compétitions internationales.

8 disciplines de parasport adapté sont reconnues de haut niveau par le ministère chargé des sports :

- Le para athlétisme adapté
- Le para basket-ball adapté

- Le para cyclisme adapté
- Le para football adapté
- La para natation adaptée
- Le para ski alpin adapté
- Le para ski nordique adapté
- Le para tennis de table adapté

Certaines d'entre elles sont aux Jeux paralympiques :

- Le para athlétisme adapté
- La para natation adaptée
- Le para tennis de table adapté

## La Fédération Française Handisport

La Fédération Française Handisport a pour mission de proposer une activité sportive à toute personne présentant un handicap physique et sensoriel. Elle trouve ses fondements historiques dans la création, en 1954, de l'Association des Mutilés de France et a connu de nombreuses évolutions depuis. La Fédération Française Handisport est membre depuis 1973 du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).

La FFH, c'est :

**35 000 licenciés**

**+ de 60 000 pratiquants**

**16 Comités régionaux, en métropole et outre-mer**

**88 comités départementaux + de 1 400 associations affiliées**

**25 sports de loisir ou de compétition**

La France : **12ème** nation mondiale aux Jeux Paralympiques d'été 2016 à Rio et **3ème** nation mondiale aux Jeux Paralympiques d'hiver 2018 à Pyeong Chang (en Corée)

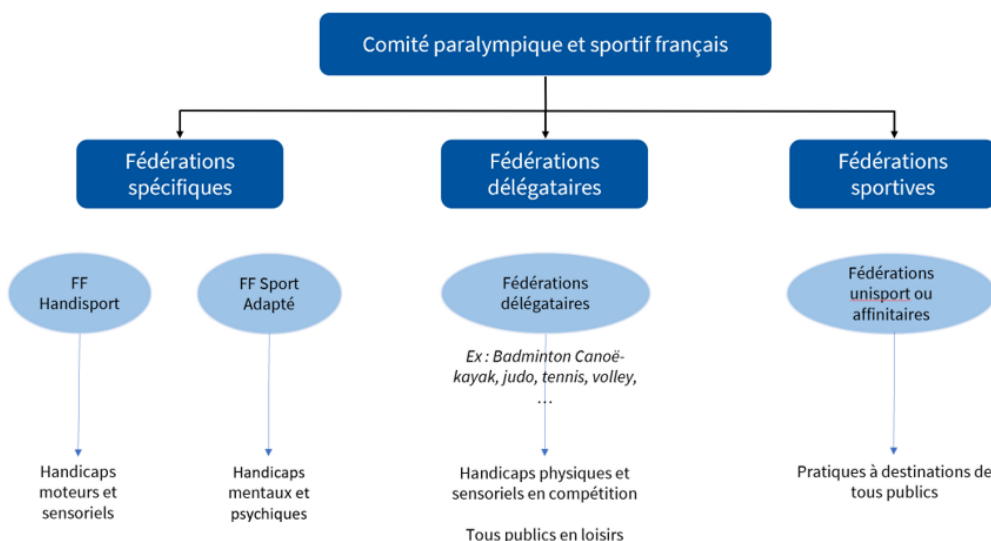
## Le Mouvement olympique et paralympique

La Fédération Française du Sport Adapté et la Fédération Française Handisport appartiennent toutes deux au mouvement paralympique et sont membres, avec d'autres

fédérations, du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF). Elles en constituent même les deux fédérations historiques.

Le CPSF est l'instance du mouvement sportif qui représente, anime et coordonne l'ensemble des acteurs qui proposent, en loisirs

comme en compétition, une offre sportive à destination des personnes en situation de handicap. À ce jour, il compte 42 fédérations membres. Il est également en charge de la constitution et de la direction de l'équipe de France aux Jeux Paralympiques.





L'arrêté du 31 décembre 2016<sup>4</sup> a fait évoluer l'approche par public en attribuant la délégation de certaines « para-disciplines » aux fédérations unisport homologues. Cette délégation vise uniquement l'aspect compétition et haut niveau, à savoir l'organisation des compétitions officielles du niveau départemental au niveau national et l'inscription des sportifs de haut niveau sur liste ministérielle.

Les évolutions que connaît le milieu sportif traduisent dans une certaine mesure les évolutions sociales des dernières décennies, marquées par une reconnaissance progressive des différentes formes de handicap, et par une volonté de minimiser les effets des handicaps sur l'inclusion sociale des personnes, dans chacun des champs de leur vie.

## ► La classification des athlètes : une caractéristique fondatrice du parasport et des compétitions internationales parasportives

La classification des athlètes dans le mouvement paralympique est une caractéristique fondatrice du para-sport. Elle se définit par le regroupement d'athlètes en classes sportives non pas en fonction de leur handicap, mais en fonction du degré auquel leur handicap affecte les activités fondamentales dans un sport ou une discipline donnée. Le but de la classification est de définir qui peut participer au para-

sport et de s'assurer que l'impact du handicap dans chaque événement est minimisé afin de garantir une équité sportive.

Le système de classification international porté par le Comité Paralympique International offre un cadre commun à toutes les disciplines. Il existe ainsi 10 catégories de handicaps « éligibles » définies par le Comité Paralympique International (CPI) dont une relative au handicap mental et à la déficience intellectuelle.

**Cette classification est précisée et déclinée par chaque fédération internationale. Ainsi, la FFSA mais aussi la Fédération Virtus ont décliné, sur la base de la classification du CPI, leur propre classification.**

### La classification sport adapté de la FFSA

La FFSA a développé un système de classification pour les compétitions qui vise à permettre à chaque sportif, quelles que soient ses capacités, de participer valablement dans la discipline de son choix.

Les critères de classification visent à assurer une équité entre les compétiteurs en situation de handicap mental ou psychique engagés dans le système compétitif de la fédération. Ils reposent sur l'idée d'un transfert dans la pratique sportive de compétences repérées dans la vie sociale et personnelle.

Ainsi, les sportifs licenciés inscrits dans le système compétitif de la FFSA sont classés dans des « classes » homogènes, après avoir

passé des tests en référence à quatre domaines significatifs dans la situation de handicap : l'autonomie, la socialisation, la communication, la motricité. De nouveaux critères de classification ont été définis par la FFSA en 2016.

Elle est conçue en tenant compte prioritairement des capacités intrinsèques des personnes. Elle est transversale à toutes les disciplines.

Parmi les enjeux de cette classification<sup>5</sup> :

- Assurer l'équité dans la pratique compétitive et préserver la sécurité dans la confrontation
- Organiser une classification par capacité ou compétence et non par niveau de performance
- Protéger les pratiquants les plus « déficitaires » et leur donner la possibilité de défendre leurs chances dans l'équité
- Affirmer la spécificité du sport adapté, qui fonde ses classifications sur d'autres critères que les fédérations des disciplines homologues.

<sup>4</sup> actualisé le 29 décembre 2018 puis le 2 avril 2019

<sup>5</sup> Enjeux énoncés par la FFSA

## Les 3 catégories de sportifs de la FFSA

<b>Classe AB</b> Elle regroupe les sportifs ancrés dans le concret et le visible, capables de faire des choix simples, de situer leur corps dans un espace connu, d'être dans un groupe sans forcément y interagir, d'utiliser des outils simples	<b>Classe BC</b> Elle regroupe les sportifs ancrés dans le réel, capables a minima de s'orienter, d'interagir dans des relations privilégiées, d'élaborer des stratégies simples d'action	<b>Classe CD</b> Elle regroupe les sportifs capables a minima de comprendre, de sélectionner et d'utiliser des informations pertinentes, d'élaborer des stratégies complexes, de tenir un rôle dans le groupe, de faire preuve d'abstraction et de création
Plus handicapé		Moins handicapé

Source : sportadapte.fr

Ainsi, le règlement sportif de chaque discipline sportive :

- Prévoit des épreuves compétitives pour chaque classe ayant chacune sa réglementation propre
- Propose des épreuves adaptées aux capacités de chacun
- Présente des critères clairs d'engagement des sportifs dans ces épreuves en fonction de la classification préalablement établie et qui s'appuient sur leurs plus ou moins grandes capacités à comprendre, retenir, appliquer les codes et règles de la discipline.

### La classification des sportifs de la Fédération Virtus, organisatrice des Global Games

Parmi les compétitions internationales auxquelles prennent part les athlètes de la FFSA, on retrouve les *Virtus Global Games*, organisés par la fédération internationale Virtus, qui est elle-même membre du comité paralympique international. La *Virtus* propose un programme complet de disciplines et d'épreuves pour trois catégories de sportifs de haut niveau :

### Catégorie II1, ouverte aux sportifs en situation de déficience intellectuelle

L'athlète doit montrer :

- Un quotient intellectuel (QI) de 75 ou moins,
- Une limitation importante du comportement adaptatif exprimée dans les compétences adaptatives conceptuelles, sociales et pratiques,
- La déficience doit avoir été diagnostiquée avant l'âge de 18 ans.

Parmi les défis à relever pour ces athlètes : le rythme pendant une course, les tactiques et les ajustements fins.

### Catégorie II 2, ouverte aux sportifs en situation de déficience intellectuelle (en l'occurrence les personnes avec trisomie 21 ou syndrome de Down) avec des déficiences complémentaires

Cette catégorie a été développée par *Virtus* pour garantir que les athlètes ayant des déficiences plus graves ou multiples puissent accéder à une compétition juste et équitable.

### Catégorie II 3, ouverte aux sportifs avec autisme sans déficience intellectuelle (diagnostic d'autisme, de TSA, ou d'autisme type Asperger)

Cette catégorie sera désormais présente en épreuve officielle lors des *Global Games 2023* pour les seules disciplines individuelles. Elle était jusqu'à présent en épreuve de démonstration sur certaines disciplines lors de la précédente édition de 2019.

Les critères d'éligibilité de la fédération sont basés sur la recherche et les conseils de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et de l'*American Association on Intellectual and Developmental Disabilities* (AAIDD). Ils sont réévalués au fil du temps pour les affiner et les développer.

La prochaine édition des *Virtus Global Games Vichy-France 2023* est qualificative pour les Jeux Paralympiques de Paris 2024 pour 3 disciplines identifiées : l'athlétisme, la natation et le tennis de table, au titre de la catégorie « déficience intellectuelle / handicap mental ». Les critères de sélection des athlètes pour les Jeux paralympiques sont fixés par le comité paralympique sportif français (CPSF).



### Les Jeux paralympiques de Sydney de 2000 et l'exclusion des sportifs handicapés mentaux.

Lors des Jeux paralympiques de Sydney, en 2000, l'équipe espagnole de basket adapté a fait concourir des sportifs non déficients intellectuels. Cette fraude, découverte à temps, a conduit à l'exclusion des sportifs handicapés mentaux de la famille paralympique jusqu'à leur réintégration effective aux Jeux paralympiques de Londres en 2012. Cette affaire a montré la difficulté à évaluer le handicap mental et les enjeux relatifs à la rigueur dans l'établissement des critères d'évaluation des handicaps et à leur bonne application.

Le mouvement sportif, sous l'effet de nombreux facteurs, a connu de fortes évolutions dans la reconnaissance et l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Il a d'ailleurs lui-même largement contribué à faire évoluer le regard porté sur le handicap et les personnes en situation de handicap. Au niveau international et sous l'effet du mouvement paralympique et du Comité Paralympique International, les athlètes paralympiques sont aujourd'hui reconnus et considérés comme des athlètes à part entière. Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Londres en 2012 ont certainement marqué un tournant dans la visibilité et la reconnaissance de ces athlètes et de leurs performances. Ces évolutions s'inscrivent dans l'évolution de notre société qui prône un modèle social plus inclusif.

Malgré ces grandes évolutions, le sport adapté et la pratique sportive des personnes en situation de handicap mental et psychique restent très peu connus et très peu reconnus. Or la sortie de l'invisibilité,

la reconnaissance des possibilités des personnes en situation de handicap mental, notamment par le sport, sont cruciales pour une prise en compte effective de ces personnes et de leurs besoins mais aussi pour une prise de conscience de leurs ressources et de leur potentiel.

## Le sport adapté en Auvergne-Rhône-Alpes

Cette partie vise à identifier et présenter les principaux acteurs du sport adapté dans notre région, à apporter quelques éléments d'état des lieux sur la pratique sportive des personnes en situation de handicap mental et psychique. En tout état cause, elle ne prétend pas à l'exhaustivité. L'enjeu est aussi de mettre en avant quelques initiatives mais aussi les freins à lever pour inciter à la pratique sportive des personnes en situation de handicap mental et psychique.

### ► Les acteurs sportifs du sport adapté

#### La Ligue régionale et les comités départementaux de Sport Adapté

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes du Sport Adapté est une association loi 1901. Elle coordonne, développe et anime un projet sportif territorial en Auvergne-Rhône-Alpes afin de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique et pour les personnes porteuses d'un Trouble du Spectre Autistique.

Elle peut s'appuyer sur 10 comités départementaux dont 2 bi-départementaux (Drôme/Ardèche et Allier/Puy-de-Dôme). A l'instar de la ligue Handisport, elle est dotée d'une Équipe Technique Régionale (ETR) composée de plusieurs

salariés en charge de la mise en œuvre des actions de la ligue.

Le projet de la ligue se décline autour de 5 axes :

- Favoriser l'inclusion des sportifs en situation de handicap mental ou psychique à travers l'affirmation des spécificités du sport adapté ;
- Consolider les liens avec les milieux institutionnels ;
- Offrir une pratique sportive équitable pour tous les types de handicaps, en particulier pour les personnes les plus éloignées de la pratique ;
- Permettre à chaque sportif d'accéder à son excellence ;
- Permettre la valorisation des personnes en situation de handicap mental ou psychique à travers la pratique sportive.

La ligue régionale dispose d'un Organisme Régional de Formation du Sport Adapté (ORFSA) afin d'accompagner la formation des encadrants sportifs sur le territoire.

**Les comités départementaux** accompagnent le développement de la pratique sportive au sein des clubs et sections affiliés. La professionnalisation de ces comités est importante puisque chaque comité départemental dispose au moins d'une personne salariée. Ces ressources humaines favorisent la construction de partenariats avec les établissements et services médico-sociaux qui constituent une part importante des missions des comités.

A travers la création du Pôle d'Excellence Régional et de Formation (PERF), la ligue accompagne les sportifs de haut niveau inscrits sur liste ministérielle au nombre de 28 dont 14 pour les sports d'hiver (pour l'année 2022-2023)<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> Liste des sportifs français de haut niveau | sports.gouv.fr

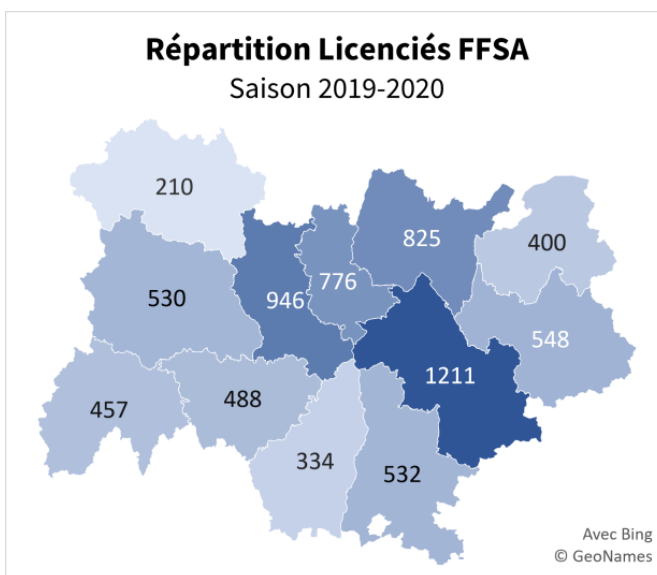
## La Ligue de Sport Adapté en Auvergne-Rhône-Alpes pour l'année 2022

**9250** licenciés

**+ de 150** associations affiliées (clubs et sections)

**10** Comités Départementaux ou Bi-Départementaux

**15** disciplines adaptées proposées en loisir ou en compétition



Source : Extraits de l' « Etat des lieux des pratiques sportives en faveur des personnes en situation de handicap - Territoire: Auvergne-Rhône-Alpes », juin 2021, réalisé par le CPSF

## LIGUE SPORT ADAPTÉ AUVERGNE RHÔNE ALPES

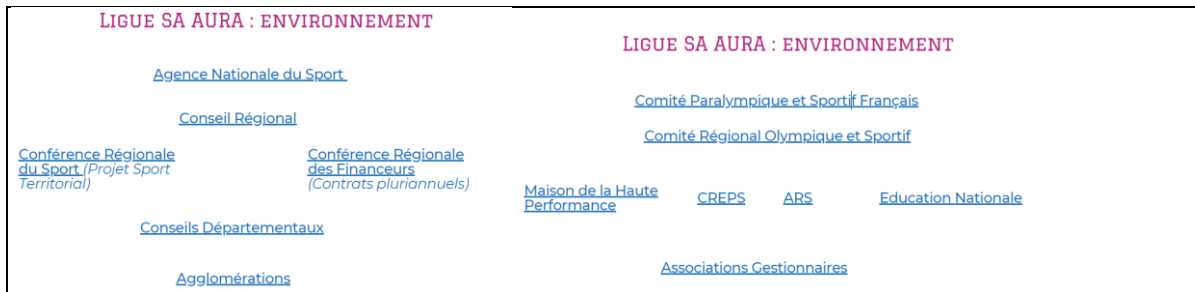
Fédération Française du Sport Adapté

Ligue Auvergne-Rhône-Alpes du Sport Adapté

Comités Départementaux du Sport Adapté

Clubs

## ► Un écosystème d'acteurs riche et dense



Source : Schéma issu de la présentation de la Ligue de Sport Adapté, lors de son audition le 30/08/2022

### Les actions du Comité Régional Olympique et Sportif Auvergne-Rhône-Alpes (CROS).

Dès 2014, le CROS a mis en place une commission sport handicap et développé des outils d'informations en partenariat avec les ligues handisport et du sport adapté. Dans les autres régions, ces commissions sont portées par le CPSF. Deux livrets à destination des clubs et pratiquants d'une part, et des officiels d'autre part, ont été élaborés. De plus, une plateforme numérique recensant les clubs susceptibles d'accueillir des personnes en situation de handicap a été mise en ligne avec près de 319 structures déjà recensées.

Le CROS participe tous les deux ans au Salon Handica afin de promouvoir ses outils. Enfin, il coordonne la plate-forme dédiée au club des partenaires H+, réseau d'entreprises souhaitant soutenir des projets ou des athlètes paraspportifs.

Au niveau national, il est l'un des seuls acteurs à avoir une commission spécifique handicap.

### ► La pratique du sport adapté

Le Comité Paralympique et Sportif Français Auvergne-Rhône-Alpes a réalisé entre janvier et juin 2021 le premier état des lieux de la pratique sportive des personnes en situation de handicap, qui a abouti à une série de préconisations<sup>7</sup>. Ce diagnostic est essentiel car il renseigne sur la réalité de la pratique du sport adapté dans notre région, par type de handicap ; sur les initiatives existantes et sur les freins rencontrés.

Parmi les principaux constats :

- Le manque de données sur le public et sa pratique sportive.
- La présence des personnes dans des établissements médico-sociaux, mais aussi hors institutions.
- Un faible taux de pratique chez les personnes en situation de handicap en particulier les jeunes.
- Une grande diversité des

handicaps, qui nécessite une offre adaptée aux attentes et aux besoins de chaque personne et chaque situation.

- Des craintes et de la défiance face à la pratique sportive en club.
- Les principaux freins : les transports et les besoins en accompagnement humain.

Les constats relatifs au sport adapté

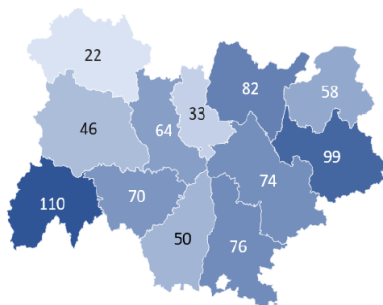
- Un faible nombre de clubs déclarant accueillir ces publics : 42 accueillent des personnes déficientes intellectuelles, 30 des personnes avec des troubles psychiques et 20 des personnes atteintes de Troubles du Spectre Autistique (TSA)<sup>8</sup>.
- Une pratique minoritaire des personnes présentant un trouble psychique<sup>9</sup>.

<sup>8</sup> Selon le HandiGuide des sports. Il s'agit d'un annuaire interactif, créé en 2006 à l'initiative du ministère des Sports, des structures sportives qui déclarent accueillir ou être en capacité d'accueillir des pratiquants sportifs en situation de handicap

<sup>9</sup> Selon la FFSA

## La pratique sportive des PSH (personnes en situation de handicap)

Estimation du taux de pratique (licencié.e.s./1000 ayant droit AAH (allocation adulte handicapé)/AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé))



### Taux de licences en Auvergne-Rhône-Alpes

Personnes en situation de handicap	Population générale
5,8%	26,6%

### Taux de licences chez les jeunes en situation de handicap (moins de 20 ans)

Auvergne-Rhône-Alpes	5,9%
France (population générale)	37,4%

Source : Extrait de « Etat des lieux des pratiques sportives en faveur des personnes en situation de handicap - Territoire : Auvergne-Rhône-Alpes », juin 2021, réalisé par le CPSF

## Les apports et bienfaits

Le sport adapté offre la possibilité aux sportifs en situation de handicap mental ou psychique :

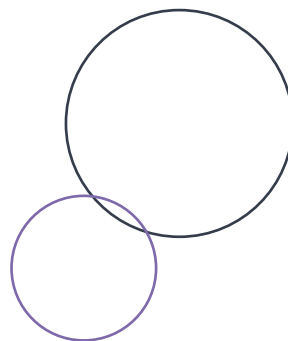
- De pratiquer une activité physique, sportive ou motrice régulière contribuant à l'amélioration de leur condition physique et, au-delà, de leur santé ;
- De valoriser l'image que ces personnes et leur entourage ont d'elles-mêmes ;
- De réussir des performances compatibles avec leurs capacités ;
- D'améliorer leurs performances grâce à un entraînement programmé qui augmente par ailleurs leur efficacité dans tous les domaines de la vie quotidienne ;
- De se mesurer face à eux-mêmes ou à d'autres dans des épreuves sportives ;
- De rencontrer d'autres sportifs au cours de manifestations locales, nationales ou internationales s'ils remplissent pour ce faire les critères d'éligibilité ;
- De renforcer leur identité sociale par leur appartenance au mouvement sportif ;
- De leur faciliter des expériences d'intégration ou d'insertion par la pratique sportive.

## Le club Eybens Sport Adapté Grenoble Alpes Métropole Isère :

Avec ses 100 licenciés, il est le plus grand club de sport adapté du département de l'Isère. Il propose aux personnes en situation de handicap mental et psychique de tout âge, de découvrir 8 disciplines sportives adaptées - *Football, Tir à l'arc, Tennis, Boules lyonnaises, Athlétisme, Escalade, Basket-ball, Ski nordique*- Ces activités sont encadrées par un professeur d'activités physiques adaptées, des Brevets d'état Escalade et Tennis, un Moniteur de ski nordique de l'École de ski français, des diplômés fédéraux, des bénévoles et des stagiaires APA (Activités Physiques Adaptées). Le club a été créé sur l'initiative de Marie-Jo Colomby, maman de Clément Colomby, champion multi-médaillé en sport nordique et natation adaptés ; d'un médecin du sport, également maître de conférence et d'un étudiant à l'UFRAPS de Grenoble<sup>10</sup>. Il est aujourd'hui présidé par Marie-Jo Colomby.

### Retours d'expérience :

- Des enjeux de sécurisation de la pratique importants.
- Un soutien financier de la Région, du département et de la Métropole, mais des moyens insuffisants au regard des besoins spécifiques.
- Des besoins en moyens humains et logistiques considérables pour la pratique loisir et activités motrices, et décuplés pour le niveau compétition (logistique transport, repas, aide à la prise des traitements, sommeil, ...).
- Un fonctionnement de l'association sportive rendu possible grâce à l'engagement de bénévoles, et mis en difficulté par le manque de bénévoles et l'insuffisance des moyens financiers.
- Pour les sportifs en niveau compétition : des difficultés à trouver des créneaux pour s'entraîner dans les clubs ordinaires, la priorité est encore largement faite aux sportifs « valides ».
- Un signal positif : de plus en plus de demandes de la part des personnes, à tout âge, mais un nombre de clubs insuffisant pour assurer leur accueil.



<sup>10</sup> Il s'agit de l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences des Activités Physiques et Sportives devenue l'UFR STAPS Unité de Formation et de Recherche en Sciences des Activités Techniques Physiques et Sportives

## ► De nombreux dispositifs pour développer le parasport

De nombreuses initiatives et dispositifs existent pour sensibiliser à la pratique sportive des personnes en situation de handicap mental et psychique, certaines, à la faveur des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Ainsi et à titre d'exemple :

### Le dispositif « Club X ESMS » vise à impulser des partenariats nouveaux entre clubs et structures médico-sociales du territoire

1 500 € sont ainsi alloués au club qui développe un programme en lien avec un établissement médico-social. Ce programme se déploie sur la base d'un cycle de 15 séances. Une majoration financière est octroyée au club en cas de pérennisation de la démarche.

L'objectif est :

- D'accroître et pérenniser le nombre de personnes relevant d'un établissement ou service social ou médico-social (ESMS) pratiquant une activité sportive.
- De multiplier les passerelles entre le milieu médico-social et les structures sportives fédérées.
- De mieux intégrer le sport dans le projet d'accompagnement personnalisé et les projets d'établissement.
- Le développement de guides à destination des collectivités territoriales et des élus.

## Guides à destination des collectivités



[Guide des parasports en collaboration avec l'ANDES](#)



[Guide pratique pour une politique parasportive départementale : CPSF x Départements de France](#)

## La plateforme « Trouve ton Parasport »

Ce dispositif numérique permet de proposer des disciplines sportives qui correspondent le mieux à la personne, en fonction de différents indicateurs : les envies, le handicap, le type de pratique, les contre-indications, l'âge, les qualités physiques, les motivations.

L'objectif est de faciliter l'accès à la pratique sportive (compétitive ou de loisir) pour les personnes en situation de handicap en les orientant mieux.

## Les freins identifiés

Malgré une structuration assez forte du sport adapté et un dynamisme important en région du milieu sportif et parasportif, de nombreux freins entravent la pratique sportive des personnes en situation de handicap mental. Rappelons que seuls 5 % des enfants en situation de handicap mental pratiquent le sport en club. Parmi les freins identifiés :

### ► Les freins psychiques et culturels

Le handicap, peut-être plus encore le handicap mental, continue de susciter ses sentiments mêlés de peur, de gêne, voire d'apitoiement.

Le handicap est d'abord perçu comme une série d'incapacités, faisant oublier que les personnes porteuses de handicap ne se résument pas à leur seul handicap, et qu'elles sont pourvues de ressources, de compétences et de talents.

### Censure et autocensure

Ces *a priori* et ce regard porté sur le handicap (mental en particulier), se traduisent par des phénomènes d'exclusion, mais aussi par des phénomènes de censure et d'autocensure qui tiennent les personnes concernées éloignées de tout un champ de la vie sociale et de la pratique d'une activité physique et sportive.

Cette censure concerne les familles, les personnes concernées elles-mêmes, mais aussi les institutions sociales et médico-sociales ; le corps médical, l'école, le milieu sportif ordinaire et le milieu handisport, les institutions publiques et les décideurs.

### Le sport : une activité considérée comme accessoire

Autre *a priori* à l'œuvre : l'idée selon laquelle l'activité physique et sportive des personnes en situation de handicap mental est accessoire voire inaccessible. Les apports de cette pratique pour leur santé, leur confiance, leur autonomie, mais aussi leur sociabilité (...) est insuffisamment identifiée. Ainsi, peut-on par exemple observer que les temps scolaires dédiés à l'activité physique des enfants et des jeunes en situation de handicap mental sont bien souvent sacrifiés au bénéfice de la prise de rendez-vous médicaux ou paramédicaux, alors même que pour la majorité de ces enfants, il s'agit du seul moment de pratique physique ou sportive.

### ► Des moyens humains insuffisants

Les associations sportives pâtissent de l'insuffisance des moyens humains qualifiés et pérennes pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap mental. Or, proposer des disciplines en sport adapté requiert des besoins renforcés (voire décuplés) et un encadrement durable, assuré par des personnes formées au handicap mental. Cet accompagnement est nécessaire pendant la pratique, pour assurer le bon déroulement des séances et la sécurité des participants, mais aussi pour acheminer les personnes depuis leur lieu de vie vers le lieu de pratique sportive. La problématique des déplacements est accentuée par le manque de personnel dans les établissements sociaux et médico-sociaux qui assureraient le transport des résidents vers les lieux de pratique.

### ► Des sportifs de haut niveau comme les autres ?

Les sportifs en situation de handicap mental et psychique rencontrent des difficultés similaires aux autres sportifs de haut niveau comme le manque de soutien financier, la nécessité d'articuler engagement sportif de haut niveau et vie professionnelle - souvent en milieu protégé -. Ces derniers doivent aussi affronter des difficultés spécifiques comme l'absence de sponsoring, le besoin d'accompagnement humain accru, la nécessité de composer en permanence avec les effets du handicap, et le besoin d'en faire toujours plus pour être considéré.

Les conditions d'entraînement restent difficiles y compris pour les sportifs de haut niveau : les sportifs disposent de peu de créneaux, souvent positionnés très tôt le matin. En plus de n'être pas facilitatrices, ces conditions peuvent traduire un manque de connaissance et de reconnaissance.

### ► Un manque de lisibilité des dispositifs

Il existe un éventail très important de mesures et d'initiatives en région pour soutenir et développer le parasport et le sport adapté. De même, un nombre important d'acteurs interviennent dans la vie d'une personne en situation de handicap mental, relevant de champs d'intervention très divers. Malgré certaines initiatives, les interconnexions entre ces différents acteurs semblent extrêmement faibles.

A titre d'illustration, peu d'acteurs du champ médico-social auditionnés ou rencontrés, se sont dits informés de la tenue des Global Games 2023 dans notre région.

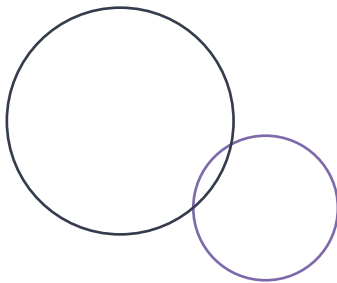


## ► Un cloisonnement encore important entre handisport et sport adapté

La distinction entre handisport et sport adapté trouve ses explications dans des raisons historiques et dans les ambitions légitimes de chaque fédération de répondre au mieux et au plus près, aux besoins de ses pratiquants, y compris dans le contexte des compétitions internationales. Dans le même temps, de plus en plus de clubs sportifs développent en leur sein le sport adapté. Ils accompagnent ainsi dans leur pratique des publics en situation de handicap mental et psychique.

L'ouverture progressive des clubs « unisport » aux personnes en situation de handicap mental, bien qu'encore balbutiante, contraste avec les clivages, perçus et ressentis, entre les milieux handisport et sport adapté. Ce cloisonnement interroge, non sur la pertinence du modèle d'organisation des fédérations, mais sur la juste reconnaissance, par le milieu parasportif des sportifs en situation de handicap mental. Il semblerait qu'un décloisonnement plus fort des pratiques permettrait de favoriser les rencontres humaines et sportives, que ce soit entre les milieux sportifs ordinaires et parasportifs, qu'entre milieux handisport et sport adapté.

Ce décloisonnement doit s'accompagner du développement de modèles de pratiques souples (entre pairs et/ou en mixité), qui garantissent le respect des besoins et spécificités de chaque pratiquant, à chaque moment de son parcours.







**Un grand évènement  
international, ancré en  
Auvergne-Rhône-Alpes**

### **► Description de l'évènement**

Les Virtus Global Games sont une compétition sportive internationale faisant concourir des athlètes de haut niveau porteurs d'une déficience mentale, majoritairement liée à la trisomie 21 ou à des troubles du spectre autistique. L'édition 2023 a ceci de particulier qu'elle se déroulera en région Auvergne-Rhône-Alpes, sur le territoire de Vichy Communauté, et qu'elle se tient un an avant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

3 disciplines des Global Games sont qualificatives pour les Jeux Paralympiques de Paris 2024 : l'athlétisme, la natation et le tennis de table. De même, le CREPS Auvergne-Rhône-Alpes de Vichy qui sera mobilisé pour les Global Games, sera une base d'entraînement pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

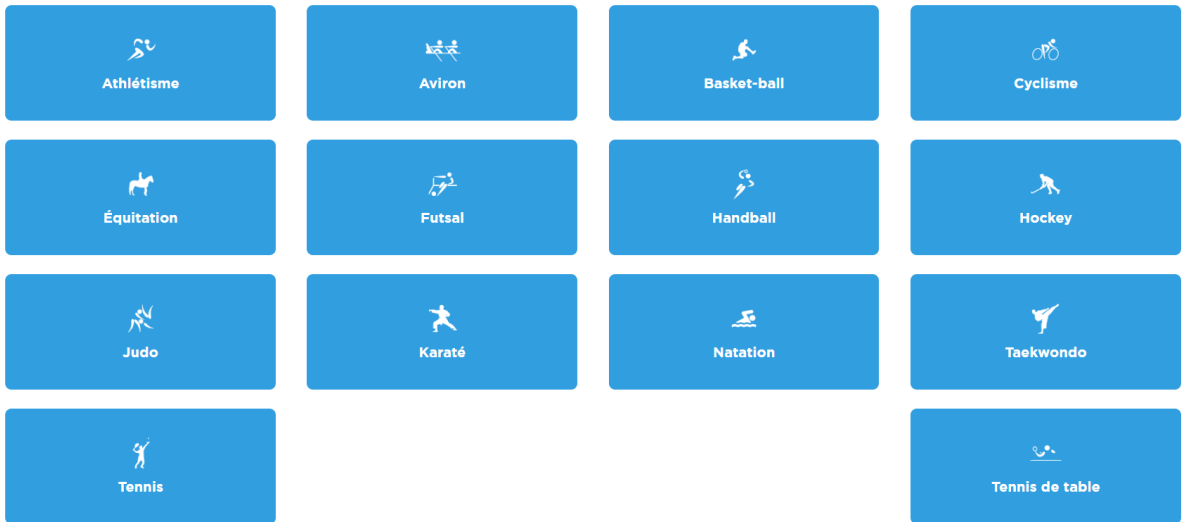


## **Les Global Games 2023 Vichy- France : une compétition internationale, source d'opportunités**

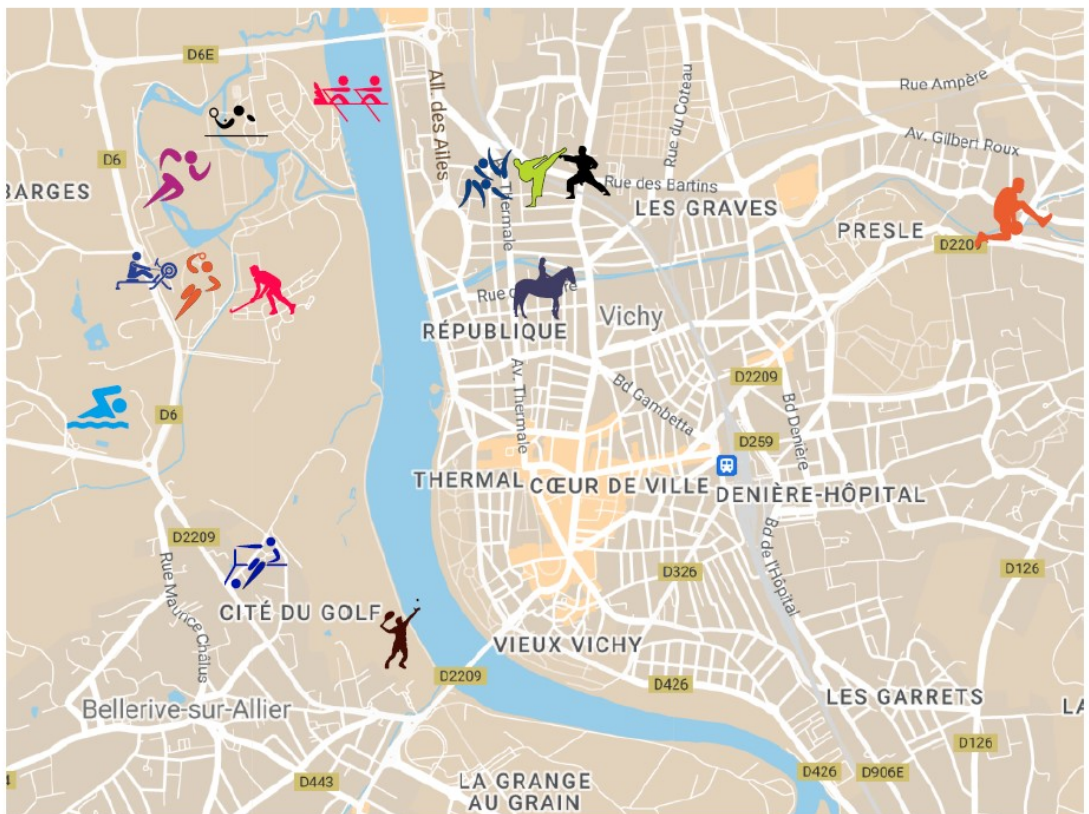
---

---

## Les disciplines prévues



Les infrastructures sportives sont dans un secteur proche et accessible.



**Plus de 2200 personnes sont attendues à Vichy, sportifs, staffs, bénévoles et officiels inclus.**

A l'heure où la présente contribution est proposée <sup>11</sup>, les candidatures des athlètes sont en cours de validation par les fédérations des pays participants. La FFSA estime à 1600 le nombre de participants et à + de 600, le nombre d'accompagnateurs, ce qui dépasse les prévisions initiales et demande un réajustement des capacités d'accueil au niveau local, en particulier du point de vue de l'hébergement.

**12 sports officiels et 2 en démonstration seront présents en compétition.** Les sites de compétition se situent tous sur le territoire de Vichy communautés (ville de Vichy et de Bourges), ce qui permet de maîtriser les distances et les temps de déplacement des athlètes. L'existence d'installations sportives de qualité permettant d'accueillir autant de disciplines dans un périmètre géographique resserré, a été un critère déterminant dans le choix de Vichy Communautés pour accueillir les Global Games 2023. Lors de l'édition précédente de Brisbane les déplacements et les temps de trajet avaient été une source de fatigue supplémentaire pour les athlètes.

**Des athlètes venus des 5 continents**

L'édition 2023 compte moins de pays que celle de Brisbane.

La majorité des pays représentés est européenne mais la représentation des continents est plutôt équilibrée (USA, Amérique du Sud et Asie). La délégation russe ne pourra être présente cette année compte tenu du contexte géopolitique. Des solutions sont à l'étude pour permettre la participation des sportifs. De nouveaux pays font leur entrée dans l'édition 2023 dont trois pays africains francophones et la Nouvelle-Zélande. L'Australie, championne en titre des Global Games, est le challenger direct de la France, qui compte l'emporter pour cette édition à domicile.

**L'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, principaux contributeurs**

**État : 800 000 €** au titre des Grands Événements Sportifs internationaux (GESI) - en plus du soutien financier habituel à la FFSA

**Région : 350 000 €** + mise à disposition de moyens et de compétences (communication / transports / lycées/ tourisme)

**Département : 50 000 €**

**Engie : 10 000 €**

**Budget total : 4,5 M€**

**Reste à financer près de 3,4 M€.**

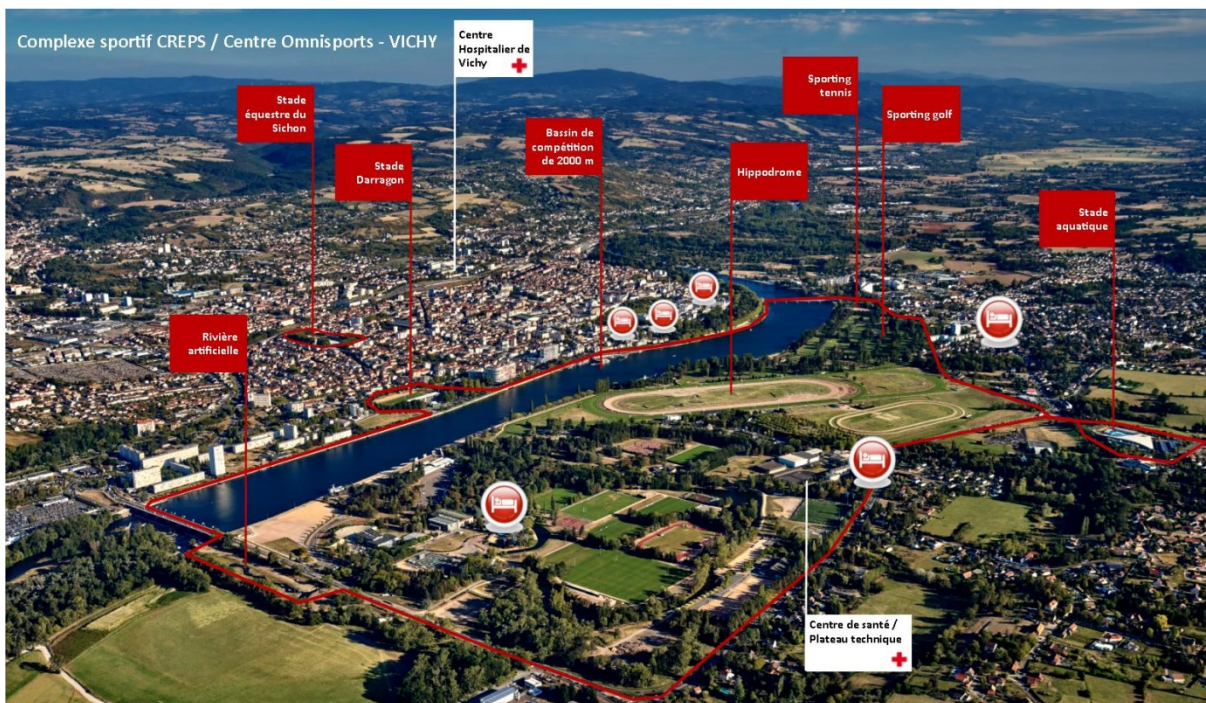
La Virtus et la FFSA comptent sur les coûts d'inscription des sportifs - *qui varient en fonction des prestations* - pour boucler le plan de financement et sur les financements privés.

#### **La valeur ajoutée et les petits *plus* de l'édition des Global Games Vichy-France**

- La présence du CREPS Auvergne - Rhône - Alpes de Vichy, sélectionné pour être centre de préparation des Jeux Paralympiques de 2024.
- Les distances limitées entre sites de compétition (contrairement aux éditions précédentes où les sportifs devaient parcourir des dizaines de kilomètres pour arriver aux sites de compétition).
- Pour les délégations internationales : la « french touch » qui pourrait être traduit par le charme à la française est plébiscité par les participants. Cet aspect sera mis en avant lors des cérémonies officielles (et qui présente une occasion de communiquer sur notre image à l'étranger).
- La création d'une nouvelle catégorie d'athlètes, les personnes avec autisme type Asperger, qui suscitent beaucoup d'engouement.

<sup>11</sup> Février 2023





### Une compétition sur-mesure

Pour Marc Truffaut, président de la Virtus et de la FFSA, 95 % des athlètes déficients intellectuels réalisent leurs meilleures performances aux Global Games du fait notamment des conditions d'accueil et de compétition qui sont idéales pour eux, car adaptées à leurs besoins spécifiques. Ainsi, une aide peut venir sur la piste régler « le start » ou prendre ses marques à la longueur alors que cela est interdit dans les autres formes de compétitions. L'organisation des Global Games favorise la bonne expression des capacités des sportifs du fait de la prise en compte et de l'adaptation des règles et de l'environnement de la compétition aux besoins des sportifs.

### Un peu d'histoire ...

Les premiers « Jeux mondiaux pour les athlètes présentant une déficience intellectuelle » (World Games for Athletes with an Intellectual Disability) sont organisés par l'INAS<sup>12</sup> en Suède. À la suite de la tricherie de l'équipe espagnole de basket-ball adapté aux Jeux paralympiques de 2000, les athlètes déficients mentaux ont été écartés du programme des Jeux paralympiques avant d'être réintégrés aux Jeux paralympiques de Londres en 2012, à la suite d'une réforme des processus d'éligibilité et de classification. Durant ce laps de temps, l'INAS crée les Global Games regroupant le programme complet des compétitions. À la différence des Jeux Paralympiques où il n'y a qu'une classe pour les déficients intellectuels, les Global Games comptent 3 classes différentes. Ainsi, en juillet 2004, les premiers Global Games se déroulent en Suède, avec plus de 1 000 athlètes venus du monde entier.

### Le rayonnement de la France, de la région et des acteurs du territoire

Les Global Games accueilleront des participants venus de près de 60 pays du monde entier. Cette manifestation sportive sera la vitrine de la France et de notre région.

Les Global Games doivent être l'occasion de valoriser nos infrastructures et notre savoir-faire en matière d'accueil de grands compétitions sportives en particulier pour les sportifs en situation de handicap, nos services, notre sens de l'organisation et de l'accueil. Ils doivent aussi être l'occasion de mettre en avant notre patrimoine et notre région.

Le sport est un élément majeur du développement et du rayonnement de Vichy Communauté (promotion soutenue du sport de haut niveau, accès à des équipements sportifs performants, soutien des associations sportives locales, etc...). Vichy développe et adapte

<sup>12</sup> International Sports Federation for Persons with Intellectual Disability

aussi ses infrastructures et aménagements de façon à recevoir les sportifs en situation de handicap dans le cadre d'un programme d'accessibilité. Dans les dix ans à venir, le territoire entend rivaliser avec les plus grandes villes françaises et européennes en se positionnant sur le double axe « sport-thermalisme » et « performance sportive ».

Le CREPS de Vichy fait peau neuve en vue des Jeux Paralympiques de Paris 2024 dont il est centre de préparation en partenariat avec Vichy Communautés. Une méthode innovante qui a consisté à mettre au cœur du projet de réhabilitation, les personnes en situation de handicap elles-mêmes et leurs besoins, a été saluée par les plus hautes instances du

paralympisme.

Le CREPS accueillera les compétitions Futsal et Sports de combat pendant les Global Games 2023. L'ensemble des travaux en cours bénéficieront aux sportifs participants aux Global Games.

**Le projet du CREPS :**

- S'inscrit** dans la perspective des grandes échéances sportives internationales de 2024,
- S'aligne** sur la politique nationale de soutien à la performance sportive, des formations aux métiers du sport et de l'animation,
- S'appuie** sur un projet ambitieux de rénovation de l'établissement soutenu par le Conseil Régional et répond aux priorités régionales autour du sport, de la santé et du handicap,
- S'articule** avec le projet de l'agglomération de Vichy qui souhaite placer le sport, la santé et le thermalisme au cœur de son développement économique.

Logos: PARIS 2024, MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES, AGENCE NATIONALE DU SPORT, La Région Auvergne-Rhône-Alpes, VICHY COMMUNAUTÉ

## Global Games et Jeux paralympiques de Paris 2024

2023 est une année très importante pour le mouvement sportif, à un an des Jeux Paralympiques Paris 2024.

Les Global Games Vichy-France 2023, font partie, à côté des championnats de parathlétisme et du championnat du monde de rugby fauteuil, des trois événements à faire rayonner pour permettre un engagement du grand public dans la dynamique des parasports.

Les Global Games Vichy-France

2023 sont ainsi une occasion de mettre en lumière des athlètes internationaux en situation de handicap dans la perspective de 2024 et de permettre une préparation des acteurs (organisateur et bénévoles) qui seront aussi impliqués dans les Jeux de Paris 2024. Enfin, ils représentent des enjeux sportifs importants pour les athlètes notamment ceux qui concourront dans des épreuves qualificatives aux Jeux paralympiques dans 3 disciplines : Tennis de Table, Natation, Athlétisme.

*La question des minima qualificatifs aux Jeux Paralympiques*

Aux Jeux Paralympiques, seule une

catégorie est ouverte aux sportifs déficients intellectuels, ce qui a pour effet d'en exclure assez largement les sportifs les plus déficients. En effet, les minima de qualification sont très compliqués à atteindre pour les sportifs atteints de trisomie 21.

*« Sur le papier, les athlètes atteints de trisomie 21 peuvent participer aux épreuves réservées aux porteurs de handicap mental sur les Jeux Paralympiques. Mais en réalité, leur handicap et leur manque d'autonomie créent une trop grande différence de niveau avec les autres sportifs », selon Marie-Paule Fernez, directrice technique nationale à la FFSA<sup>13</sup>.*

<sup>13</sup> Il s'agit de l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences des Activités Physiques et Sportives devenue l'UFR STAPS Unité de Formation et de Recherche en Sciences des Activités Techniques Physiques et Sportives

Afin de permettre leur participation effective, les sportifs porteurs de trisomie 21 demandent l'ouverture d'une catégorie à part entière pour les Jeux Paralympiques, comme cela se fait sur les Global Games, ce qui contribuerait à la reconnaissance de leurs performances et compétences.

Plus globalement c'est la question de la sous-représentation des sportifs déficients intellectuels / en situation de handicap mental dans les grandes compétitions internationales qui est posée, celles qui sont les plus médiatiques et

susceptibles de changer durablement le regard. Un nombre record de 4,1 milliards de téléspectateurs cumulés avaient suivi les Jeux paralympiques de 2016 à Rio, selon le Comité International Paralympique.

## Attentes et enjeux

### De belles performances sportives attendues pour la France et la région.

Pour cette édition 2023, la France

visait la première place en nombre de médailles devant l'Australie, vainqueur de la précédente édition de Brisbane. Les pronostics restent toutefois difficiles à établir du fait notamment de l'absence de visibilité et de recul sur la nouvelle classe III 3 (sportifs autistes sans déficience) désormais en compétition officielle pour les sports individuels.

Près de 170 sportifs français et 12 sportifs de notre région sont qualifiables pour Vichy. L'officialisation de la sélection française interviendra au mois d'avril 2023.



## LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU DE LA RÉGION POTENTIELLEMENT QUALIFIABLES



Camille Frison



Amaury Lépine



Gael Geffroy



Nicolas Virapin



Aymeric Gouyau



Haroun Khelifa



Vincent Pomorski



Axel Belig



Clément Colomby



Marie Graftiaux

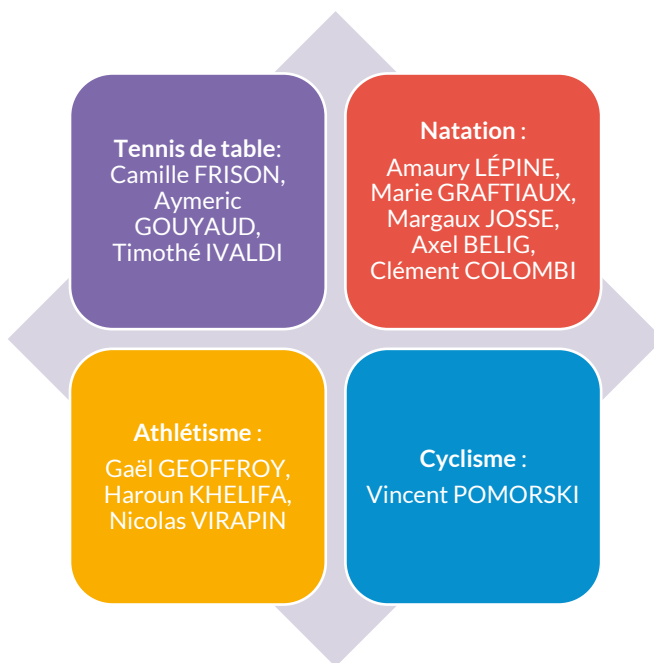


Timothé Ivaldi



Margaux Josse

## Nos sportifs potentiellement qualifiables et leurs disciplines



L'enjeu sportif est renforcé pour les disciplines paralympiques : tennis de table, athlétisme et natation.

Au-delà, se cache un enjeu de reconnaissance des athlètes français et d'Auvergne-Rhône-Alpes par le public et par l'ensemble des institutions du pays.

### Les athlètes français à Brisbane (Australie, 2019) et leur palmarès sportif

En athlétisme : Aminata CAMARA et Nicolas VIRAPIN

En cyclisme : Aurélie MINODIER

En natation : Alex BELIG, Clément COLOMBY et Marie GRAFTIAUX

En tennis : Sébastien FAURE

En tennis de table : Jean BACHEVILLIER, Camille FRISON et Timothé IVALDI

Nicolas VIRAPIN : 4 or

Marie GRAFTIAUX : 3 or, 2 argent, 1 bronze.

Axel BELIG : 1 or, 2 argent, 1 bronze

Aminata CAMARA : 1 bronze

Jean BACHEVILLIER : 2 or, 1 argent

Camille FRISON : 2 or, 1 bronze

Timothé IVALDI : 1 bronze

Source : [sportadapte-aura.fr](http://sportadapte-aura.fr)<sup>14</sup>

<sup>14</sup> [Bilan des Global Games 2019 à Brisbane - Ligue du Sport Adapté | Auvergne-Rhône-Alpes \(sportadapte-aura.fr\)](#)



## ► La réussite organisationnelle de l'événement

Rappelons que près de 1 600 athlètes en situation de handicap mental (personnes en déficience intellectuelle, atteintes de trisomie 21 et toutes formes d'autisme, ...), venus de 60 pays différents, sont attendus à Vichy.

Les athlètes internationaux se déplacent pendant plusieurs jours, à Vichy, avec leurs accompagnants sportifs, médicaux et para médicaux, familiaux, indispensables au bon accompagnement des sportifs.

Ces jeux nécessitent en conséquence le déploiement d'une organisation importante en termes d'accueil et d'acheminement des délégations depuis les aéroports, de déplacements vers et entre les sites de compétition, de restauration, d'hébergement, ...

L'ensemble de ces aspects est géré par la FFSA, en lien avec les partenaires locaux : aéroports d'arrivée (principalement Lyon puis Genève), Vichy Communautés, le CREPS de Vichy, la Région, la Ligue et le comité départemental de sport adapté ...

Les organisateurs et les membres du COPIL des Global Games 2023 peuvent largement s'appuyer sur l'expérience engrangée à Brisbane et la feuille de route organisationnelle qui en a découlé. Cette feuille de route avait elle-même été héritée des jeux du *Common Wealth*.

**La véritable difficulté identifiée par la FFSA à quelques mois de l'événement** est celle de l'adéquation entre l'offre et la **demande hôtelière à destination des délégations sportives**, que ce soit en quantité ou en qualité. Bien souvent, les délégations aspirent à être logées dans un même lieu, ce qui oblige à élargir les recherches d'hébergement en dehors du

territoire de Vichy.

## ► La médiatisation : s'appuyer sur les performances pour faire changer le regard

Les Global Games 2023 sont une opportunité pour rendre visibles les personnes en situation de handicap mental et porter un autre regard sur les sportifs et plus généralement les personnes concernées.

La médiatisation des performances des sportifs permettra de mettre en avant les compétences et capacités des personnes en situation de handicap. Elle devrait ainsi contribuer à porter un regard renouvelé sur les personnes en situation de handicap dans tous les champs de la vie : employabilité, logement, sport, ...

L'autre enjeu de la médiatisation réside dans le message envoyé aux personnes en situation de handicap mental, elles-mêmes, qui par la valeur de l'exemple, se disent que faire du sport, y compris en compétition, est possible.

Enfin, cette médiatisation peut permettre de redonner au sport une place plus centrale dans le parcours des personnes et leur projet de vie. Les témoignages entendus racontent comme le sport a pu rattraper les personnes à la société et a pu limiter leur exclusion sociale et sociétale. Le récit doit toutefois veiller à ne pas héroïser les sportifs, au risque de créer des fractures avec les personnes en situation de handicap. Oser sortir de la confidentialité

## ► Impulser des dynamiques de travail au niveau local

Les Global Games doivent aussi permettre d'impulser des dynamiques de travail en mobilisant tous les acteurs (entreprises, collectivités, médecins, ...). Ainsi les entreprises pourront davantage sensibiliser leurs salariés, au-delà du soutien financier qu'elles peuvent apporter aux clubs et aux sportifs de haut niveau. Les médecins pourront davantage questionner le modèle sportif des personnes et les accompagner vers une pratique adéquate. Une évolution des politiques publiques vers plus de transversalité est aussi indispensable. Les départements peuvent être la clé de voûte de ce changement dans la mesure où ils sont tout à la fois en charge des politiques de solidarité/ autonomie et du déploiement des politiques sportives.

---

*« Les Global Games sont un événement phare et une chance pour les sportifs de haut niveau ayant un handicap mental ou psychique. Cet événement doit souligner la place que la France donne au sport qui, au-delà de son impact sur la santé et le bien-être, est également un élément moteur de cohésion sociale pour notre société par les valeurs qu'il incarne<sup>15</sup> ».*

---

<sup>15</sup> Question orale n° 1752S de M. Michel Savin (Isère - Les Républicains), publiée dans le JO Sénat du 08/07/2021



## Visibilité et mobilisation : transformer l'essai

Les Global Games sont une occasion unique pour notre territoire et notre région de braquer les projecteurs sur des sportifs déficients intellectuels de haut niveau et de démontrer leurs capacités et leurs talents. Cette compétition offre aussi une opportunité inédite de donner de la visibilité aux en situation de handicap mental, de sensibiliser au sport adapté et de faire se rencontrer la multitude d'acteurs qui interviennent, de façon souvent cloisonnée, dans le parcours de ces personnes.

Il est essentiel que les Global Games ne passent pas inaperçus et qu'ils mobilisent le plus de personnes possible. Au-delà de la réussite sur les plans événementiel et sportif, cette mise en lumière devrait provoquer des dynamiques locales vertueuses, favorables à l'intensification de la pratique du sport adapté. Si de nombreuses démarches sont initiées, certains freins doivent encore être levés et certains défis, relevés.

**Des nombreuses actions  
sont déployées, en  
amont, pour informer et  
sensibiliser**

Des actions de promotion et d'information ont été entreprises à destination des écoles, des clubs sportifs et des établissements médico-sociaux. Les établissements géographiquement proches de Vichy ont été ciblés. Citons par exemple :

- Les interventions de sportifs de haut niveau dans des écoles, collèges, lycées et centres de formation et d'apprentissage (CFA) de la région avec des sportifs de haut niveau
- La participation des classes Alice Milliat et Pierre de Coubertin<sup>16</sup> à un projet pédagogique dédié, sur l'année 2022-2023,
- Les rencontres et échanges avec les clubs locaux qui utilisent les installations sportives pour les informer de la manifestation et les impliquer sur l'organisation : Sporting Vichy Bellerive Tennis, Tennis de Table Cusset, JA Vichy Basket (...)
- L'organisation de journées de découverte à destination des établissements médicaux sociaux (EMS) et des journées de sport partagé en lien avec le sport scolaire (UNSS, Union Nationale du Sport Scolaire).

Les organisateurs se sont appuyés sur leurs relais locaux (Ligue de sport adapté, comité départemental) pour faire parler de l'événement, et au-delà, pour sensibiliser, dès le plus jeune âge, à la question du handicap mental, du sport adapté et des différences.

<sup>16</sup> Le dispositif des classes Pierre de Coubertin - Alice Milliat a été créé pour former 1 000 élèves aux valeurs de l'olympisme et à la connaissance de l'institution olympique, afin de constituer un groupe d'ambassadeurs des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

## Des démarches pour que les personnes en situation de handicap mental prennent leur part à l'organisation de l'événement

L'objectif de la FFSA est de faire appel à des volontaires et des officiels qui soient en situation handicap mental. Aussi, 227 volontaires sont identifiés pour être volontaires et pourront, en lien avec le programme des volontaires de Paris 2024, être mobilisés lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

La volonté des instances fédérales est :

- de faire venir les personnes en situation de handicap mental sur la manifestation
- de les rendre pleinement acteurs, et que montrer que cela peut être parfaitement accepté par le public
- de démontrer leurs aptitudes : sur le terrain sportif, en tant que juges, dans les *staffs* sportifs, en restauration, à l'accueil...

L'ambition de la FFSA est de montrer que malgré le handicap, les personnes en situation de handicap mental peuvent tenir des rôles importants y compris au sein d'une organisation.

Dans la même logique, un concours à destination des établissements-médico-sociaux est prévue, afin de les encourager à venir en tant que *supporters* des Global Games 2023.

Ces actions ciblées sur les Global Games visent à terme à augmenter le nombre de licenciés et à sensibiliser les établissements médicaux sociaux (EMS) aux bienfaits du sport adapté.

## La Région, partenaire actif et mobilisateur

La Région est un partenaire majeur de la manifestation. Elle a, dès le lendemain des Global Games de Brisbane (Australie) en 2019, plaidé pour que la France accueille l'édition 2023 sur le territoire de Vichy communauté.

**Le soutien de la Région se matérialise par de nombreuses démarches et actions**, indispensables à la bonne organisation de l'événement mais aussi sa notoriété. L'on peut citer, à titre d'exemple :

- La conférence de presse de lancement qui a réuni, à Vichy, sous l'égide de la Région et de sa vice-présidente à l'Action sociale et au Handicap, Madame Sandrine CHAIX, les principaux partenaires de la manifestation et les délégations internationales ;
- L'appui financier : la Région a alloué 350 000 € à l'organisation de l'événement, ce qui fait d'elle un partenaire financier majeur, le deuxième après l'État ;
- L'investissement financier dans la modernisation du CREPS de Vichy ;
- Le travail de sensibilisation et de mobilisation à tous les niveaux : ministériel, européen, instances paralympiques, collectivités et élus établissements médicaux sociaux (EMS) et entreprises ;
- La recherche active de sponsors ;
- Le soutien moral aux athlètes et aux familles que la Vice-présidente connaît individuellement et dont elle maîtrise les parcours et palmarès sportifs ;
- Les démarches pour faire connaître et reconnaître la valeur des athlètes ;

- La mobilisation d'une équipe projet transversale en Région autour des conseillers régionaux (Vice-présidents ou conseillers spéciaux) au Sport, aux Transports, au Tourisme, aux Lycées ou encore à la Communication.

## Des actions volontaristes de la Région pour faire venir les spectateurs

- La prise en charge de navettes depuis 5 villes de la région vers Vichy : Chambéry, Grenoble, Lyon, Valence et Clermont-Ferrand. L'organisation matérielle des déplacements est confiée aux comités départementaux de sport adapté et permettra d'acheminer vers Vichy des personnes et structures souhaitant assister aux compétitions : parents, familles, clubs de sports, écoles, acteurs du territoire intéressés... ;
- L'application de réductions tarifaires de 50 % sur les billets de TER achetés *vers* et *depuis* Vichy, sur présentation d'un billet d'entrée aux Global Games ;
- L'achat d'espaces publicitaires dans la presse locale pour annoncer l'événement ;
- L'envoi de notifications relatives à l'événement, sur des outils numériques régionaux destinés aux jeunes (*Pass Région*).

## Des freins à lever et des défis à relever

### ► Une communication qui tarde à se déployer

La stratégie de communication est gérée par la Virtus Global Games en lien avec la FFSA. Elle est un enjeu essentiel voire majeur pour

rendre visible cette compétition très peu connue du grand public et faire venir les spectateurs. Cet axe est d'autant plus important que de nombreuses compétitions internationales très médiatiques et prisées sont accueillies en région sur 2023 et que la communication autour des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 a démarré et risque d'occuper l'espace médiatique.

Au moment de l'écriture de la présente contribution, le site internet dédié aux Global Games est lancé, avec un compte à rebours annonçant le début des jeux, et quelques premières informations sur les disciplines ou encore les sites de compétition. La Virtus et la FFSA semblent attendre que l'ensemble des aspects sportifs et organisationnels soient finalisés, et que le système de billetterie soit opérationnel, avant de déployer leur plan de communication grand public. La réalisation et la diffusion d'un ou deux supports de communication (ex : flyers) plus en amont auraient peut-être permis aux acteurs régionaux qui le souhaitent d'annoncer la manifestation et de commencer à mobiliser.

## ► Une faible médiatisation de l'événement

De la même façon, la question de la faible médiatisation de l'événement à quelques mois de son déroulement peut interroger. En effet, un des freins aujourd'hui identifié est la difficulté à intéresser les médias régionaux mais aussi nationaux à cette compétition internationale. Or, leur mobilisation et leur sensibilisation est incontournable afin qu'ils relaient et assurent une bonne couverture des compétitions, et mettent en avant les performances des sportifs. La presse spécialisée dans le sport, le parasport et le handicap peut également être un levier pour plus de visibilité.

## ► L'État, partenaire incontournable mais visiblement en retrait

L'État et ses représentants en région semblent aujourd'hui absents de la gouvernance de l'événement.

Un portage et une promotion au plus haut niveau de l'État (Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, ministère en charge des personnes handicapées), permettraient de mobiliser les médias, d'encourager les athlètes et d'envoyer un signal de reconnaissance à toutes les personnes en situation de handicap mental, à leurs familles, à leurs accompagnants.

En 2021, soit deux ans après l'annonce de la sélection de la FFSA pour organiser les Global Games à Vichy, le sénateur de l'Isère, Michel SAVIN, interpellait ainsi le gouvernement : *Malgré un réel engagement pour Paris 2024 et les Jeux Paralympiques, il est regrettable qu'aucune action de promotion ou de soutien n'ait été prise pour le moment par le Gouvernement pour cet événement majeur qui se déroulera à quelques mois des Jeux Paralympiques.*<sup>17</sup> (...)

De la même façon, aucune communication autour des Global Games 2023 ne semble relayée par les instances olympiques et paralympiques dans le cadre de la communication sur les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

## ► La question des moyens financiers et humains

Les organisateurs peinent à mobiliser les partenaires et les financeurs privés sur l'événement, ce qui réduit sensiblement les marges de manœuvre notamment en termes de communication et de mobilisation des médias.

La question de la sensibilisation et de l'interpellation des partenaires privés, notamment ceux impliqués dans le financement des Jeux Paralympiques, permettrait de donner à cette manifestation une véritable dimension nationale et internationale.

## ► La question de la mobilisation du public et des acteurs du territoire

L'une des questions encore en suspens est celle de la mobilisation du public pendant cette manifestation, qui semble se faire par petites touches et avec mesure.

Les organisateurs espèrent la venue de 15 000 visiteurs sur la semaine de compétition. C'est à peine plus que le nombre de personnes que les sites sont en capacité de recevoir par jour<sup>18</sup>. Si ces derniers espèrent que cet événement mobilise et fasse parler, ils semblent résignés à ce qu'il se déroule dans une certaine confidentialité.

Or une communication renforcée à destination des acteurs du territoire concernés permettrait d'assurer la présence de spectateurs aux compétitions, de sensibiliser à la question du sport adapté, de faire se rencontrer les acteurs et d'impulser des dynamiques de collaboration au niveau local. Parmi les acteurs identifiés, citons : les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), les Établissements sociaux ou médicaux-sociaux (ESMS), les clubs sportifs locaux notamment les clubs des disciplines en compétition, les établissements d'enseignement et de formation aux métiers du sport, les médecins, les éducateurs spécialisés, l'éducation nationale avec un ciblage des établissements accueillant des classes

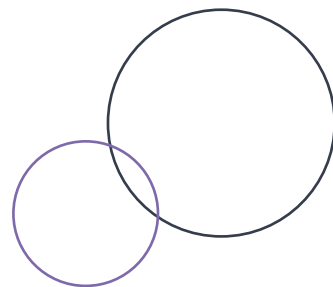
<sup>17</sup> Question orale n° 1752S de M. Michel Savin (Isère - Les Républicains), publiée dans le JO Sénat du 08/07/2021

<sup>18</sup> Capacités d'accueil estimées à 12 020 places par jour auxquelles il convient d'ajouter les places en nombre illimité, en extérieur

ULIS<sup>19</sup>, les Écoles Municipales des Sports (EMS) les conseils départementaux, les élus en charge du handicap...

## ► La question des déplacements vers Vichy et entre les sites de compétitions

La gratuité des billets d'entrée constitue une incitation forte à faire venir le public. De même, la disposition prise par le conseil régional de proposer une réduction tarifaire sur les billets TER pour les personnes en possession d'un billet pour les Global Games s'inscrit dans cette volonté. Ces facilitations méritent d'être connues. Des actions complémentaires en matière de déplacements pourraient être envisagées comme le déploiement de navettes depuis la gare ferroviaire vers les principaux sites de compétition et entre les différents sites, ou encore la mise en place d'outils permettant de faciliter le covoiturage (page internet, application dédiée...).



---

<sup>19</sup> Unités localisées pour l'inclusion scolaire



## Les préconisations du CESER

Le déroulement des jeux mondiaux pour personnes déficientes intellectuelles, en France et dans notre région, est une opportunité unique de porter collectivement notre attention sur des athlètes de haut niveau en situation de handicap mental. De nombreuses initiatives sont déployées pour accroître la notoriété des Global Games Vichy France 2023.

Ces démarches gagneraient à être renforcées et amplifiées dans une logique de mobilisation autour de l'évènement, de sensibilisation au handicap mental et au sport adapté, et de capitalisation

### Présentation des axes

- ▶ **Axe 1 : Mobiliser autour et pendant l'évènement**
- ▶ **Axe 2 : Sensibiliser au handicap mental, faire connaître le sport adapté et créer des dynamiques locales entre acteurs**
- ▶ **Axe 3 : Capitaliser et perpétuer**





## Axe 1

### Mobiliser autour et pendant l'évènement

Les Global Games doivent être une occasion de partager en région un grand moment sportif et festif et de faire se rencontrer les différents acteurs (milieu sportif, du handicap, collectivités, entreprises). Ils doivent également être l'occasion pour les personnes en situation de handicap mental d'assister aux performances de sportifs auxquels elles pourront s'identifier.

#### ► Préconisation 1 :

### Mobiliser des sportifs de haut niveau ou des ambassadeurs médiatiques pour promouvoir l'évènement

Trouver l'appui de sportifs de haut niveau permettrait d'incarner la compétition et de donner une portée médiatique plus forte à l'évènement. Des clips de promotion mettant en scène ces ambassadeurs et les sportifs candidats aux Global Games pourraient être réalisés.

#### ► Préconisation 2 :

### Faire venir les personnes en situation de handicap mental à Vichy et les impliquer dans cette compétition

La Région a confié aux comités départementaux de sport adapté le déploiement de navettes depuis certaines grandes villes du territoire vers les sites de compétition. Une information spécifique à l'attention des Établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) peut être envisagée pour favoriser leur mobilisation et celle de leurs résidents. Le déploiement de navettes complémentaires depuis les établissements (ESMS) qui le souhaitent peut être examiné.

L'objectif est que les personnes en situation de handicap mental prennent pleinement leur part à cette manifestation et que cette expérience leur donne envie de s'engager dans la pratique sportive.

► *Préconisation 3 :*

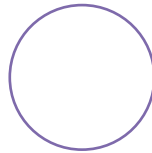
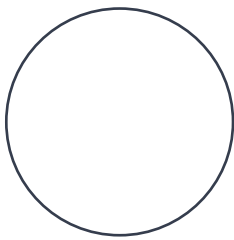
**S'appuyer sur les réseaux sportifs locaux, pour mobiliser, faire connaître et à terme, sensibiliser**

Des actions de sensibilisation et de promotion menées par la ligue et le comité départemental de sport adapté à destination des scolaires, des établissements médico-sociaux et des clubs sportifs ont été menées en amont de l'événement. Une réflexion sur la pérennisation de

ces démarches peut être engagée afin de poursuivre le travail de sensibilisation au handicap mental par-delà le temps de la compétition.

De la même façon, les organisateurs peuvent s'appuyer sur les réseaux sportifs locaux pour déployer une communication ciblée à destination des lycéens, des personnes issues des milieux sportifs, des étudiants des filières de l'animation et du sport, afin de susciter leur engagement dans les équipes de bénévoles pendant la manifestation. Une réflexion peut être menée autour des modalités de valorisation de cette expérience de bénévolat dans les parcours.





## Axe 2

### Sensibiliser au handicap mental, faire connaître le sport adapté et créer des dynamiques locales entre acteurs

#### ► Préconisation 4 :

#### Mettre en place un « Forum des Initiatives », qui regroupe et valorise l'ensemble des acteurs intervenant dans les champs du parasport et du handicap

La manifestation des Global Games, au-delà d'être un grand événement sportif international, doit être un lieu de rencontre entre acteurs et un lieu de valorisation des initiatives et démarches existantes. Il est ainsi proposé de créer un Forum des Initiatives, qui regrouperait l'ensemble des acteurs du champ du parasport et du handicap, en un lieu clairement identifié, sur l'un des principaux sites de la compétition (CREPS ?). Ce Forum des Initiatives permettrait de :

- Faire connaître et valoriser l'ensemble des acteurs et leurs actions : acteurs du parasport, mouvement sportif, acteurs médico-sociaux, collectivités territoriales, acteurs associatifs, entreprises, ...).
- Mettre en avant les bonnes pratiques, les démarches existantes et les dispositifs mobilisables.
- Informer le public et les participants sur la thématique du handicap et du sport adapté.
- Favoriser l'inter-connaissance entre les différents acteurs concernés.
- Sensibiliser l'écosystème sportif local au handicap

mental.

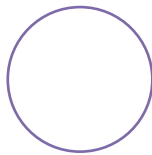
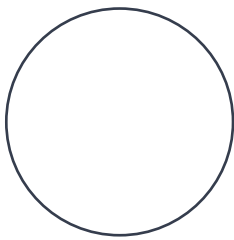
- Sensibiliser aux bienfaits de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap mental.

L'objectif est in fine d'informer et de sensibiliser à la pratique du sport par les personnes en situation de handicap mental.

#### ► Préconisation 5 :

#### Créer un temps fort de communication sur les Global Games et le sport adapté à l'occasion de la Semaine Olympique et Paralympique

La semaine Olympique et Paralympique se tient du 3 au 8 avril 2023, sur le thème de « l'inclusion ». Elle peut être l'occasion de développer des actions de communication sur les Global Games 2023 et le sport adapté plus généralement.



### Axe 3

## Capitaliser et perpétuer

Pour le CESER, un événement comme les Global Games ne doit pas s'éteindre aux lendemains de la compétition mais doit permettre de laisser une trace positive et vertueuse.

#### ► Préconisation 6 :

### Développer les formations sur le handicap et le handicap mental

Afin de pallier le manque de connaissances sur le handicap mental et pour répondre aux besoins en qualification d'un certain nombre de professionnels, il est proposé de développer (quand celles-ci n'existent pas) et d'intensifier (quand celles-ci existent déjà) la formation aux handicaps, quels que soient les milieux et les filières.

Cet effort doit notamment concerner les formations aux métiers d'éducateurs spécialisés, d'éducateurs sportifs, d'enseignants, sans oublier les formations médicales et paramédicales, ou encore celles des élus et des décideurs publics et privés. Il convient en particulier de renforcer la formation aux pratiques sportives des éducateurs spécialisés, et inversement, de renforcer la formation des éducateurs sportifs aux différents handicaps.

Ainsi la Région pourrait intégrer dans les cahiers des charges et démarches de formation, quels que soient les métiers, un module relatif à la prise en compte des handicaps visibles et non visibles et aux apports du sport comme source d'émancipation et de bien-être. Cette démarche peut ainsi contribuer à une acculturation au handicap et aux bienfaits du sport.

#### ► Préconisation 7 :

### Capitaliser en initiant une démarche de recensement des bonnes pratiques

La Fédération Virtus et la FFSA ont en charge l'organisation sportive des Global Games 2023 qui inclut notamment l'organisation des compétitions, la prise en charge des délégations sportives internationales, la communication globale sur l'événement ainsi que les aspects protocolaires.

La FFSA a pu capitaliser sur le processus déployé lors de la dernière édition qui s'est tenue en 2019 à Brisbane en Australie. L'enjeu pour notre territoire est aussi, dès lors qu'il accueille un événement international ou une nation, de mobiliser les acteurs régionaux et locaux et idéalement de créer des dynamiques positives autour de l'événement. Il existe ainsi toute une série d'actions, périphériques à l'organisation sportive de la manifestation mais complémentaires, qui permettent de l'ancrer sur le territoire, de la valoriser et de capitaliser.

Il serait ainsi utile qu'un vade-mecum des bonnes pratiques soit réalisé à l'issue des Global Games, à des fins de capitalisation et de transmission. De même, ce vade-mecum pourrait pointer les actions qui n'ont pas pu être menées et les améliorations souhaitables.

► *Préconisation 8 :*

**Mettre en place un observatoire du sport en région**

Un observatoire du sport en région Auvergne-Rhône-Alpes permettrait la production de données et contribuerait à l'observation des pratiques sportives en région. Il intégrerait l'ensemble des champs du parasport et devrait capitaliser sur l'état des lieux régional réalisé par le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF).



## Conclusion

Les *Global Games Vichy-France 2023*, dont la Région a soutenu la candidature, sont une opportunité pour réaffirmer l'engagement régional en faveur de politiques publiques volontaires à destination des personnes en situation de handicap. Il est aussi une façon de valoriser les nouveaux équipements et investissements au service du sport de haut niveau et du parasport en particulier.

Cet événement inédit doit être un point d'appui pour susciter l'envie et permettre d'amplifier la pratique du sport adapté dans notre région. Ils doivent être un levier pour développer des dynamiques locales transversales et des offres sportives au plus près des personnes et de leurs besoins.

Le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap mental est un levier important pour l'autonomie, la confiance et le bien-être des personnes. Il doit à ce titre être pleinement pris en compte par les politiques publiques dans le parcours de vie au même titre que la citoyenneté, le logement, le travail, l'accès aux services publics.

## Annexe I

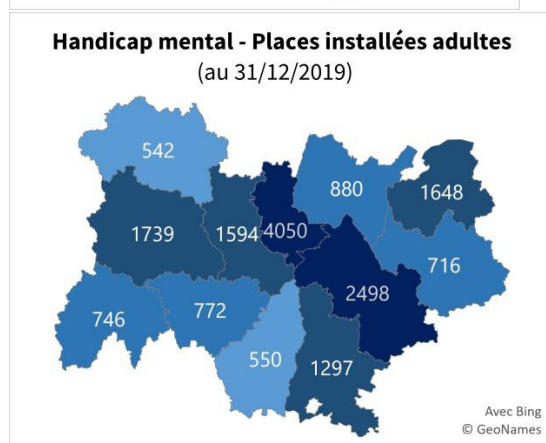
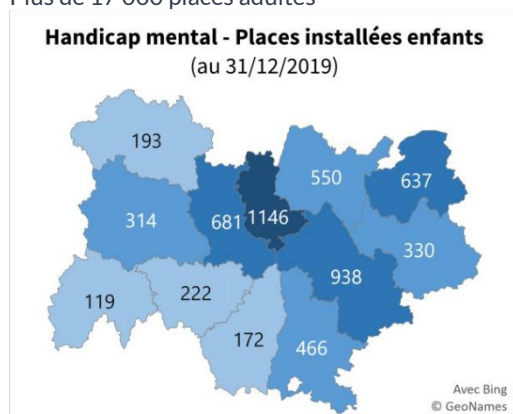
### Extraits de l'état des lieux régional de la pratique sportive des personnes en situation de handicap

#### Handicap Mental

*Description de la population des PSH et leur répartition sur le territoire:*

Une grande partie de la population des personnes en situation de handicap mental est suivie par des établissements ou services sanitaire et/ou médico-sociaux. Les adultes sont accueillis dans les établissements tels que les Maison d'Accueil Spécialisé (MAS), Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), Foyer de Vie, ...

Près de 5770 places enfants  
Plus de 17 000 places adultes



#### *La pratique sportive des personnes en situation de handicap psychique.*

Le public en situation de handicap mental est accueilli principalement dans les structures affiliées à la Fédération française du Sport Adapté sans qu'il soit toutefois possible de quantifier

le nombre de pratiquants car la fédération ne distingue pas les pratiquants en fonction de leur déficience. Certains ESMS ont créé des associations sportives en leur sein dont la plupart sont affiliées à la FFSA.

Le Handiguide des sports<sup>20</sup> recense 42 structures issues de 20 fédérations sportives tandis que la plate-forme du CROS compte 163 clubs et sections sportives affiliées accueillant des personnes en situation de handicap mental ou psychique.

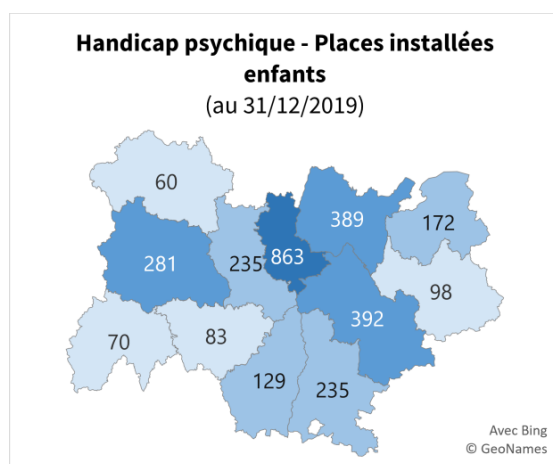
## Handicap Psychique

### *Description de la population des personnes en situation de handicap (PSH) et leur répartition sur le territoire :*

« Le Handicap Psychique est la « conséquence de la maladie psychique » et « reste de cause inconnue. Les capacités intellectuelles sont préservées et peuvent évoluer de manière satisfaisante. C'est la capacité de les mobiliser qui est déficiente. Le handicap psychique est la conséquence de diverses maladies :

- Psychoses, et en particulier les troubles schizophréniques ;
- Troubles bipolaires ;
- Troubles graves de la personnalité ;
- Certains troubles névrotiques graves comme les TOC (troubles obsessionnels compulsifs), ...

Les personnes présentant des troubles psychiques : personnes relevant du champ de la maladie mentale et/ou des troubles de la personnalité dont les enfants, les adolescents et les jeunes adultes présentant des difficultés psychologiques entraînant des perturbations dans la scolarité et l'accès à l'apprentissage. On les retrouve généralement au sein des ITEP (Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique).

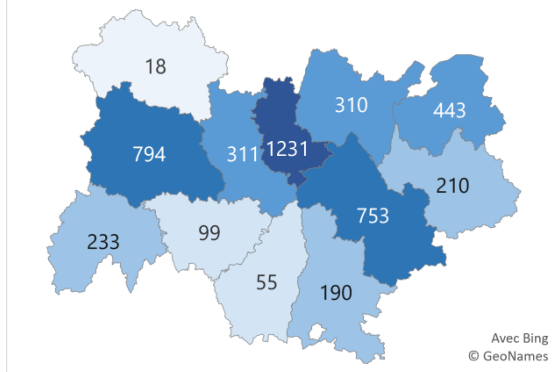


<sup>20</sup> Le HandiGuide des sports est une plateforme créée par le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques qui référence les structures garantissant un accueil et une offre qui permettent aux personnes en situation de handicap d'accéder à une pratique sportive adaptée et de qualité.



## Handicap psychique - Places installées adultes

(au 31/12/2019)



A l'instar du handicap mental, l'ensemble des départements dispose de places installées enfants et adultes. Les départements du Cantal (70) et du Puy-de-Dôme (281) comptent un nombre important de places adultes par rapport à la population générale et en comparaison des autres départements.

### **La pratique sportive**

Les personnes présentant des troubles psychiques peuvent être accueillies dans les structures affiliées à la FFSA. Au niveau régional, ce public reste très minoritaire et représente un axe de développement. Au même titre que les personnes en situation de handicap mental, le nombre de pratiquants présentant des troubles psychiques n'est pas quantifiable. En raison de leurs déficiences, la pratique sportive des personnes présentant des troubles psychiques se déroule essentiellement en inclusion au sein de fédérations homologues. Dans le cadre du sport-santé, l'outil Médicosport-santé du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) indique que 19 fédérations sportives ont développé des protocoles d'activité physique adaptée pour des personnes présentant des troubles dépressifs et 13 fédérations pour les personnes présentant des troubles schizophréniques.

30 structures sportives représentant 13 fédérations déclarent accueillir des personnes présentant des troubles psychiques sur le Handiguide des sports. La plateforme régionale du CROS recense 163 structures (cette plateforme ne différencie pas la population en situation de handicap mental et psychique).



# GLOSSAIRE

## Glossaire

**AAH** : Allocation Adulte Handicapé

**AAIDD** : American Association on Intellectual and Developmental Disabilities

**AEEH** : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

**CESE** : Conseil économique, social et environnemental

**CFA** : Centre de formation et d'apprentissage

**CNOSF** : Comité national olympique et sportif français

**CPI** : Comité paralympique international

**CPSF** : Comité paralympique et sportif français

**CREPS** : Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive

**CROS** : Comité régional olympique et sportif

**EMS** : Etablissement médico-social

**ESMS** : Etablissement ou service social ou médico-social

**ETR** : Equipe technique régionale

**FFH** : Fédération française Handisport

**FFSA** : Fédération française du sport adapté

**GESI** : Grands Evènements Sportifs Internationaux

**INAS** : International Sports Federation for Persons with Intellectual Disability, qui peut se traduire par « Fédération sportive internationale pour les athlètes présentant une déficience intellectuelle »

**MDP** : Maison de la Performance

**MDPH** : Maisons Départementales des Personnes Handicapées

**OMS** : Organisation mondiale de la santé

**ORFSA** : Organisme régional de formation du sport adapté

**PERF** : Pôle d'Excellence Régional et de Formation

**PSH** : Personne en situation de handicap

**TSA** : Trouble du spectre de l'autisme

**UFR STAPS** : Unité de Formation et de Recherche en Sciences des Activités Techniques Physiques et Sportives anciennement UFRAPS (Unité de Formation et de Recherche en Sciences des Activités Physiques et Sportives)

**ULIS** : Unités localisées pour l'inclusion scolaire

**UNAPEI** : Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis

**UNSS** : Union nationale du sport scolaire



## CONTRIBUTEURS

### Contributeurs

► Marie-Christine PLASSE

Présidente de la commission 7 « Jeunesse, sport, culture, éducation populaire et intergénérationnel »

► Laurent CARUANA

1<sup>er</sup> Vice-Président délégué

► Jean-Marc GUILHOT

Vice-Président délégué, Président de la Conférence des Présidents

---

## Collège

### 1\*

- BEZ Nicole (UNAPL/CNPL)
- BOISSELON Alain (UNICEM)
- BORTOLIN Alain (CCIR)
- CELMA Patrick (MEDEF)
- COR Chantal (CRA)
- DANANCHER Hugo (Jeunes agriculteurs)
- JOUVANCEAU Pascale (U2P)
- PARAIRE Daniel (CCIR)

## Collège

### 2\*

- BARRAT Jean (CFDT)
- BISSON Bruno (UNSA)
- BOCHARD Frédéric (FO)
- CANET Fabrice (CGT)
- CARCELES Robert (CFE-CGC)
- DA COSTA Rosa (CGT)
- MORAIN Marie-Christine (CFDT)
- MORISSE François (CFDT)
- PELLORCE Pascal (CGT)

## Collège

### 3\*

- AUBRY Marc (Mutualité)
- AUSSEDAT Philippe (Retraités)
- CHAMBA Cécile (JCE)
- COURIO Valérie (CRAJEP)
- DOYELLE Manon (Pers. Qualifiées)
- GELAS Nadine (Pers. Qualifiées)
- IMBERT Mélanie (FAGE)

\* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisis en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées



## CONTRIBUTEURS

### Collège 1\*

- RENIE Stanislas (CCIR)
- ROBERT Anne-Marie (UNAPL/CNPL)

### Collège 2\*

- ROBERTO Sansoro (CFDT)
- ROUVEURE Gisèle (FO)
- TEMUR Hélène (FO)

### Collège 3\*

- JACOMY Bruno (ARAC)
- MANOLOGLOU Antoine (SYNDEAC)
- MARTIN Gérard (CINEMA)
- MASSAULT Christian (METIERS LIVRE)
- RESCHE-RIGON Frédérique (FRAPNA)
- THOMAZET Loïc (HANDICAP)
- VIGNAUD Béatrice (URAF)
- TORDJEMAN Zayet (PEEP)

\* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisis en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

## Remerciements

## Remerciements

*Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette note.*

*Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.*

**ABDOU Tasridja**, Personne accompagnée par l'ADAPEI 69

**AGARD Loïc**, Pilote de la Commission Sportive des Global Games à la FFSA

**BERARD Valérie**, Vice-Présidente « Action Associative », ADAPEI 69

**CHAIX Sandrine**, Vice-présidente déléguée à l'action sociale et au handicap du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

**CHANAL Benoît**, Référent paralympique Auvergne-Rhône-Alpes au Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF)

**CHAUVIN Nicolas**, Directeur Adjoint du CREPS Auvergne-Rhône-Alpes de Vichy

**COLOMBY Marie-Jo**, Présidente du Club « Eybens Sport Adapté Grenoble Alpes Métropole Isère »

**DUPRÉ Jérôme**, Conseiller haute performance paralympique à la Maison Régionale de la Performance Auvergne-Rhône-Alpes

**GIRARD François-Xavier**, Ligue du Sport Adapté Auvergne-Rhône-Alpes

**Le FUR Marie-Amélie**, Membre du CESE, co-rapporteuse de l'avis du CESE « Développer le parasport en France : de la singularité à l'universalité, une opportunité pour tous et toutes » et Présidente du Comité Paralympique et Sportif Français

**MADIGNIER Marie-Laurence**, Présidente ADAPEI 69

**NOMMÉ Esther**, Coordinatrice des Global Games 2023 de la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA)

**SRAZILE Christine**, Personne accompagnée par l'ADAPEI 69

**SUBJOBERT Nicolas**, Directeur du développement Vichy Communautés en charge notamment des installations sportives

**TRUFFAUT Marc**, Président de la Virtus Global Games et Président de la Fédération Française de Sport Adapté

# Déclaration des groupes

---

## ► INTERVENTION DE Daniel PARAIRE, Au nom du Collège 1

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers,  
Chers collègues,

Ces Global Games se dérouleront sur le CREPS de Vichy. Ce site a fait l'objet d'une très importante rénovation immobilière lui permettant de se positionner comme établissement de référence pour la très haute performance des Athlètes en situation de handicap ou valides.

Cette structure est un véritable démonstrateur des solutions techniques et organisationnelles développées par les entreprises impliquées dans cette réalisation pour favoriser la mixité et la visibilité. A ce titre nous proposons que tous les acteurs Sportifs, Politiques, Économiques, de notre région en assurent son développement et sa promotion.

Capitaliser sur cette manifestation à caractère mondial pour faire de la Région AURA un territoire qui favorise la mixité Handicap/Valide.

Mixité et visibilité créent de la prise de conscience, de l'ouverture, du lien social. Les bénéfices de la visibilité et du vivre ensemble sont partagés : les personnes en situation de handicap sont pleinement membres du corps social citoyen, du collectif associatif et du collectif entreprises. Elles sont capables d'interaction et d'action, d'apporter de la compétence et sont en capacité de contribuer à la société.

Nous avons la conviction qu'une société « mixte » et ouverte à la différence est plus riche, plus solidaire, plus humaine.

Ces jeux sont une opportunité unique d'associer l'ensemble des acteurs Sportifs, Entreprises, Écoles, Collectivités à cet événement mondial. Il faut donc une promotion forte de ces jeux au niveau régional portée par ces mêmes acteurs pour qu'un large public participe à cette manifestation. Nous pensons qu'il faut que les élèves de nos écoles et collèges du territoire participent à ces jeux pour sensibiliser une nouvelle génération d'enfants qui considérera que la place des handicapés est au milieu de tous et ainsi favoriser la mixité.

Les Global Games devraient pour la Région et l'ensemble des acteurs Entreprises, Associations, Écoles, Clubs sportifs...constituer la première pierre à la mise en place d'initiatives plus larges à l'échelle de notre territoire en capitalisant sur les bonnes pratiques mise en œuvre lors de ces jeux par exemple le projet immobilier qui par sa conception favorise l'accueil de tous et créer les conditions de la mixité et de la visibilité.

Toutes nos nouvelles structures Écoles, Stades, Entreprises, ESAT ...devraient pouvoir s'inspirer de certaines réalisations.

Sauf expressions individuelles particulières, le collège 1 votera favorablement.



---

## ► INTERVENTION De Marie-Christine MORAIN, Au nom de CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, la CGT, la FSU, Solidaires et l'UNSA

Les Global Games, une manifestation sportive internationale, organisée tous les 4 ans, (cette année à Vichy en juin) à destination des sportives et sportifs ayant des handicaps non visibles, majoritairement atteints de trisomie 21 ou de troubles du spectre autistique.

Pourquoi s'y intéresser particulièrement en tant qu'organisation syndicale ?

Parce ce que ces sportives et sportifs font aussi partie des invisibles du monde du travail. Pour illustrer, nous citerons ici un extrait de la 3ème édition de l'université annuelle du réseau des référents handicap en mars dernier, dont le titre était « Ouvrir le monde du travail à tous les handicaps, visibles et invisibles », à laquelle nous participions.

Cette université est ouverte aux « référents handicap » du privé comme du public, aux organismes de formation et CFA, ainsi qu'aux organisations syndicales et patronales.

Le constat de Mars 2002 est que : « Pour les personnes porteuses de handicap, décrocher un poste relève encore du parcours du combattant. Leur garantir une meilleure insertion professionnelle sera l'un des enjeux des années à venir.

Le secteur privé n'emploie que 3,9 % de personnes handicapées et le public 5,6 % bien que la loi de 1987 impose un quota de 6 % de salariés handicapés dans les entreprises.

Quatre-vingts pour cent des personnes en situation de handicap ne se signalent ni par un fauteuil roulant ni par une canne blanche. Atteintes par une pathologie invisible, elles sont pourtant confrontées à des difficultés tangibles, qu'elles souffrent de maladies chroniques (asthme, cancer, diabète, endométriose...), de troubles psychiques (dépression, schizophrénie, troubles obsessionnels compulsifs...), de troubles cognitifs (dyslexie, dyspraxie...), de handicaps sensoriels (surdité...), voire de certains handicaps moteurs.

Si pour les personnes en situation de handicap visible, les chemins vers l'emploi sont tortueux, voire obstrués, les personnes en situation de handicap invisible subissent une forme de double peine. Celles qui choisissent de ne pas révéler leur état à leurs collègues et à leur employeur doivent bien souvent gérer, en plus de leurs problèmes de santé, suspicion, incompréhension, peur, quiproquos, rejet, voire exclusion pour inaptitude. En choisissant de « prendre sur elles », de « faire bonne figure », ces personnes qui bataillent au quotidien pour compenser leur handicap peuvent même finir par s'effondrer ».

Il est primordial de rendre la société accessible à chacun d'entre nous dans tous les domaines de la vie d'une personne : éducation, emploi, culture, sports, loisirs... En signant la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées les Etats se sont engagés à promouvoir cette société inclusive.

C'est pourquoi la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, la CGT, la FSU, Solidaires et l'UNSA défendent et rajoutent ici ces « préconisations » syndicales :

- Améliorer la formation et l'insertion professionnelles de ces jeunes,
- Améliorer leur place et leur reconnaissance dans le monde du travail,
- Améliorer leur prise en compte dans nos organisations, nos entreprises, nos réseaux respectifs,
- Améliorer leur accès à un accompagnement de qualité, en valorisant les métiers indispensables du soin et du lien, féminisés à 80% : leurs niveaux de salaires, leurs conditions de travail.

Cette situation appelle d'ailleurs à des mesures d'urgence et sur laquelle nous demandons un travail approfondi de notre assemblée.

Ces propositions s'ajoutent à celles de cette contribution que nous soutenons, qui vise, grâce aux

Global Games, à développer la pratique sportive des personnes en situation de handicap mental ou psychique, levier important pour l'autonomie, la confiance et le bien-être de ces personnes ; et qui affirme que le maximum doit être fait pour rendre visible l'évènement et les athlètes, et ainsi soutenir cette partie de la population.

Dans la conclusion est affirmé le rôle du sport et de ces compétitions dans le parcours de vie de ces personnes au même titre que la citoyenneté, le logement, le travail, l'accès aux services publics, ou encore l'accès aux loisirs.

A nous tous ici de les faire connaître et de lancer des pistes durables d'inclusion dans nos divers secteurs d'activité. Et de poursuivre notre mission de veille et de conseil au Conseil régional sur ce sujet.

Nous voterons favorablement cet avis.

---

## ► Intervention de Loïc THOMAZET, au nom des collèges 3-4

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Les membres des collèges 3-4 remercient la commission 7 pour la qualité et la pertinence du rapport établi, démontrant la précision et l'objectivité avec lesquelles ces travaux ont été conduits pour explorer le vaste sujet à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes qu'est la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap y compris à haut niveau.

Les collèges 3-4 apprécient l'approche argumentée qui grâce aux différents intervenants auditionnés par la commission 7 ont permis de manière précise et méthodique de dévoiler les différents freins rencontrés ainsi que les efforts fait par le Conseil régional, en particulier par sa vice-présidente déléguée à l'action sociale et au handicap.

En effet, bien que la région se soit investie à hauteur de 350 000 euros dans cette manifestation, qu'elle en facilite l'accès par les transports TER, que les lycéens et leurs établissements soient en partie sensibilisés, il reste des freins pour que cette semaine des Global Games ne soit pas qu'une semaine sans suite.

Les structures manquent de moyens humains et financiers pour mener à bien leurs actions sur le long terme. **Les engagements des personnels et des parents sont considérables et mériteraient d'être plus soutenus !** La majorité de ses accompagnants sont bénévoles et parfois à bout de souffle.

Les sportifs manquent de reconnaissance, de statut et d'aides financières leur permettant d'accéder et de rester à leur meilleur niveau.

Pourtant à Vichy au mois de juin ce ne seront pas moins de 2200 sportifs et accompagnants venus de 5 continents différents avec 60 pays représentés qui se disputeront les médailles de 14 disciplines ! Un budget de 4,5 millions d'euros est nécessaire pour organiser une telle manifestation !

Il faut donc considérer les retombées non négligeables pour le tissu économique local qui accueillera ces délégations sportives pendant une semaine complète. Un évènement qui pourtant passe relativement inaperçu aux yeux du grand public dû à un manque certain d'intérêt médiatique et politique.

Les préconisations présentées par la commission 7 pointent les enjeux de la **mobilité** autour et pendant l'évènement, de la sensibilisation au handicap mental, au sport adapté et au parasport ainsi que de la nécessité de créer des dynamiques locales entre acteurs, des **soutiens** dans le temps long aux actions de formation et de recensement des bonnes pratiques.

Les collèges 3/4 soulignent la nécessité que la Région mette en place des dispositifs durables de coordination des acteurs locaux et d'accompagnements financiers renforcés :

- Dans le domaine de la collaboration des diverses compétences régionales.
- Dans le domaine de l'accompagnement des publics en situation de handicap.

- Dans le domaine de la qualité et de la performance de l'accompagnement de nos sportifs en situation de handicap.
- Dans le domaine de la formation et de l'emploi avec la structuration de filières professionnelles permettant d'activer au niveau régional la massification de la pratique du sport en général pour ces mêmes personnes.
- Dans le domaine de la mise en valeur de tous ces sportifs de haut niveau et de leurs pratiques.

Les Collèges 3 et 4 espèrent que la contribution du CESER pourra être utile au Conseil régional car la Région dispose de nombreux leviers pour améliorer l'accès au sport pour tous et toutes. Malheureusement, ceux-ci ne sont pas actionnés à la hauteur des enjeux sociétaux aujourd'hui.

Sauf expression contraire individuelle, les membres des collèges 3 et 4 voteront en faveur de cette contribution.

# Résultats des votes

Assemblée plénière du 6 mars 2023



**148** ONT VOTE POUR

**0** A VOTE CONTRE

**0** S'EST ABSTENU

**0** N'A PAS PRIS PART AU VOTE

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BORTOLIN Alain				
		BERTHE Christian				
		DUBOISSET Gilles	X			
		Non désigné(e)				
		PARAIRE Daniel	X			
		RENIE Stanislas				
		SIQUIER Marie-Amandine	X			
		VEYRE de SORAS Christine	X			
		VILLARD Hélène	X			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	X			
		CHARVERON Philippe	X			
		LE JAOUEN Eric	X			
		PANSERI Anne-Sophie				
		VENOSINO Dorothée				
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques	X			
		DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	X			
		STOJANOVIC Sandrine				
		TARLIER Bruno	X			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	X			
		CABUT Bruno	X			
		GINESTET Fabienne				
		JOUVANCEAU Pascale	X			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	LATAPIE Didier	X			
		MOLLARD André				
		PEYREFITTE Carole	X			
		OLEKSIK Bernadette	X			
		VIDAL Serge	X			
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	X			
		BLANC Dominique				
		MARCAGGI Christophe	X			
		ROBERT Anne-Marie	X			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre				
	Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca - Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	X			
Non désigné(e)						

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		MARTEL Alain	X			
	France Chimie Aura	FRUCTUS Frédéric	X			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri	X			
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	X			
		PFISTER Françoise	X			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	X			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc	X			
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	THEVENET Eric				
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	MOYNE Emmanuel	X			
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	X			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric				
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	X			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	FRANCESCHI Mylène	X			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELMON Alain				
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	COR Chantal				
		FIALIP Yannick				
		FLAUGERE Jean-Luc	X			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique				
		ROYANNEZ Jean-Pierre				
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo				
		LAUZIER Léa	X			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean	X			
		ROUX Annie	X			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges	X			
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	DUMAS Patrice	X			
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné(e)				
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry	X			



Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BLANCHARD Paul	X			
		BOUVERET Lise	X			
		BOUVIER Bruno	X			
		CANET Fabrice	X			
		CARDINAUX Lionel	X			
		DA COSTA Rosa	X			
		FATIGA Antoine	X			
		FAURE Philippe	X			
		GELDHOF Nathalie	X			
		GENSEL Virginie	X			
		GUICHARD Karine	X			
		MARGERIT Laurence	X			
		MURCIA Jean-Raymond	X			
		NATON Agnès				
		PELLORCE Pascal	X			
		PUTOUX Laurent	X			
		SALA Chantal	X			
	Non désigné(e)					
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	X			
		BAULAND Gisèle	X			
		BOLF Edith	X			
		GUILHOT Jean-Marc	X			
		JUYAUX-BLIN Christian	X			
		LAMOTTE Bruno	X			
		LE GAC Elisabeth	X			
		LOZAT Jean-Luc	X			
		MAITRE Eric	X			
MORAIN Marie-Christine		X				
MORISSE François						
NINNI Agnès		X				
PUECH Maryline		X				
ROBERTO Sansoro	X					
SAILLANT Elisabeth	X					
SCHMITT Isabelle	X					

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		SIVARDIERE Patrick	X			
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric	X			
		BOCHARD Frédéric	X			
		DELAUME Colette	X			
		DEVY Eric	X			
		GILQUIN Jean-Pierre	X			
		LEYRE Michelle	X			
		PICHOT Arnaud	X			
		ROUVEURE Gisèle	X			
		SAMOUTH Pascal	X			
		SEGAULT Hélène	X			
		TEMUR Hélène	X			
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GRANDJEAN François	X			
		LAURENT Bernard				
		VERNET Sandrine				
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	X			
		CARCELES Robert	X			
		CARUANA Laurent	X			
		GALLIEN Sylvie	X			
		GILBERT Madeleine				
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno	X			
		HAMELIN Catherine	X			
		MUSSET Sophie				
		MYC Michel	X			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna	X			
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise	X			
		VELARD Patrick	X			
<b>3</b>	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	X			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SERRE-CHAMARY René	X			
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUVE Henry	X			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	X			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	X			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné(e)				
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	X			
	Accord entre le CREA Auvergne et le CREA Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre	X			
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean	X			
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	X			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	X			
		MEZUREUX Nathalie	X			
		PIGEON Florent				
		Non désigné(e)				
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAP, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie	X			
		GALLO Anaïck				
		SAGOT Fabrice	X			
		TORDJEMAN Zihar				
	Association Lyon place financière et tertiaire	VARICHON Béatrice				
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie	X			
		MONNET Alexis	X			
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	BIN-HENG Maryvonne	X			
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	BELLOUCHE Larbi				
		IMBERT Mélanie	X			
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	X			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	X			
		VIGNAT Josette	X			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert	X			
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne	X			
		VIARD Marcel	X			
	Conservateurs et professeurs de musées et Fondation du Patrimoine	JACOMY Bruno	X			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine	X			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard	X			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian	X			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes Accord ARRANLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques				
		CANALES Marion				
		GRATALOUP Sylvain				
		PATAT Salomé				
		VENEL Anne-Laure				
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth	X			
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie				
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël	X			
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien				
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	THOMAZET Loïc	X			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas	X			
		CHAMBA Cécile	X			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	X			
		RESCHE-RIGON Frédérique	X			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	X			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth	X			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	X			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	X			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie	X			
D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie		X				
GUIEAU Willy		X				
VERDIER Jean-Louis		X				
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	X			
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon	X			
		FAUREAU Bernard	X			
		GELAS Nadine	X			
		HABOUZIT Michel				
		MARGUIN Christophe	X			

# Contacts

## Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

## Déléguée générale adjointe

Ingrid RANCHIN

ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 55 16

## Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

## Chargée d'étude

Nicole DAGHER

nicole.dagher@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 51 70

## Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,  
inscrivez-vous à notre newsletter sur

[lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr](mailto:lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr)

ou retrouvez les informations sur le site internet  
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

[ceser.auvergnerhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerhonealpes.fr)

## NOTE

Du 4 au 10 juin 2023, la ville de Vichy, située au cœur de la région Auvergne-Rhône-Alpes, accueillera la 6ème édition des *Virtus Global Games 2023*, manifestation sportive internationale qui fait concourir des sportifs déficients intellectuels.

A un an des Jeux Olympiques et Paralympiques organisés à Paris en 2024, cette compétition internationale, en partie qualificative pour les Jeux Paralympiques, est une occasion de lancer une dynamique autour du paralympisme en région, et de mettre en lumière les acteurs du parasport dans notre région. Cet événement international, qui réunira plus de 1500 athlètes internationaux de haut niveau en situation de handicap mental, offre l'opportunité de rendre visible ces personnes, de donner à voir leurs performances et ainsi, de changer le regard sur le handicap mental. Il est aussi une occasion inédite pour les habitants de notre région de prendre part à une compétition internationale, près de chez eux, et d'encourager des athlètes français et d'Auvergne-Rhône-Alpes qui concourent à domicile, qui plus est avec de nombreuses chances de médailles.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité se saisir de cette compétition qui en plus d'être un événement sportif et festif, est l'occasion de poser la question de l'accès au sport pour les personnes en situation de handicap mental, de sensibiliser à la place du sport dans le parcours de vie de ces personnes, de renforcer la connaissance mutuelle entre les différents acteurs de notre région (dont le milieu sportif, le milieu médico-social, les acteurs publics, ...) et d'intensifier les collaborations pour amplifier la pratique du sport pour tous.

SPORT DE HAUT NIVEAU | HANDICAP MENTAL |  
EVENEMENT INTERNATIONAL | VIRTUS GLOBAL  
GAMES VICHY FRANCE 2023 | FEDERATION  
FRANCAISE DU SPORT ADAPTE | JEUX PARALYM-  
PIQUES | CREPS | ACTIVITE PHYSIQUE ET SPOR-  
TIVE | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos : 123rf - Geoffroy Wahlen FFSA

[ceser.auvergnerhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerhonealpes.fr)



**CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON**  
8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02  
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

**CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND**  
59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2  
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20